



GUIDE DES SERVICES EN MATIÈRE DE LOGEMENT À LIÈGE

OUTIL À DESTINATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX
ACCOMPAGNANT DES LOCATAIRES PRÉCARISÉS

Une initiative de la sous-commission Habitat
du Plan de Cohésion sociale de la Ville de Liège

Edition du 15/04/2016

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL EN LOGEMENT, VERS UNE MEILLEURE DÉFINITION	6
SECURITE – SALUBRITE - SANTE	7
Service du logement de la Ville de Liège – Permis de location	8
Service Public de Wallonie – DG04 – Salubrités – Logements	9
Service technique provincial – Environnement et habitat : Le service d’analyse des milieux intérieurs (SAMI)	10
RECHERCHE D’UN LOGEMENT DANS LE PARC PUBLIC	11
Les sociétés de logements de service public – Le Logis social de Liège SCRL	12
Les sociétés de logements de service public – La Maison liégeoise SCRL	14
La Régie foncière de la Ville de Liège	16
Le Fonds du logement Wallon (FLW).....	18
Cellule Eco-logement du Relais logement du CPAS de Liège.....	19
MAISON SOLIDAIRE	20
RECHERCHE D’UN LOGEMENT DANS LE PARC PRIVE	21
Cellule Eco-logement du Relais logement du CPAS de Liège	22
Habitat-Service	23
LE BAIL GLISSANT	24
Centre J de la Ville de Liège	25
GROUPE D’EPARGNE COLLECTIVE ET SOLIDAIRE (GECS)	26
L’Agence Immobilière Sociale (AIS) « Liège Logement »	28
Relais Social du Pays de Liège - RSPL	30
LE CAPTEUR LOGEMENT	31

HOUSING FIRST BELGIUM – LIEGE	32
INTERFACE DE QUARTIER	34
HÉBERGEMENT D'URGENCE ET LOGEMENTS DE TRANSIT	35
Service d'urgence sociale du CPAS de Liège	36
Abri de nuit de Liège	37
Cellule SDF – CPAS de Liège	38
Abri de nuit Thermos Liège	40
Le Relais logement du CPAS	41
Maison d'accueil pour hommes et familles des sans-logis	43
Maison d'accueil pour femmes et enfants des sans-logis	44
Emmaüs	45
Thaïs ASBL	46
ASBL SURYA	47
Collectif contre les Violences Familialeset l'Exclusion Secteur hébergement - Refuge.....	48
PLAN GRAND FROID	49
LES DROITS ET DEVOIRS LIES AU CONTRAT DE BAIL	50
Permanence juridique du service du logement de la Ville de Liège	51
ASBL Habitat-service	52
Service d'aide juridique : permanences de premier conseil	53
Permanences du bureau d'aide juridique : désignation d'un avocat.....	54
Permanence de la ligue des droits de l'homme de Liège	55
DAL : collectif du droit au logement.....	56
Collège des notaires de l'arrondissement de Liège – Maison des notaires	57
PRIMES – AIDES – FINANCEMENT	58
Liège – Energie ASBL	59
Espace Wallonie Liège – SPW – DG04	60
Guichets énergie Wallonie – Liège	61
Cellule Eco-logement du Relais logement du CPAS de Liège	62

LA MAISON DE L'HABITAT	63
Energie Info Wallonie	64
COMMENT SE MEUBLER ?	65
La Ressourcerie	66
SOFIE SCRL (Société à Finalité d'Insertion en Environnement)	67
Fleur ASBL	68
Centre liégeois des Petits Riens	69
Bâtissons Notre Avenir ASBL	70
LES PETITS TRAVAUX ET DÉPANNAGES	71
Centre familial de la Région wallonne ASBL	72
Les compagnons dépanneurs	73
Service ELIS du CPAS de Liège	74
Télé-Service Liège	75
La Récré du cœur.....	76
ALPEM.....	77
LES DEMENAGEURS	78
Les compagnons dépanneurs	79
ASBL Fleur	80
L'intercommunale des Soins Spécialisés de Liège (ISoSL) :	
Le département des soins et services à domicile	81
Projet « Fusion Liège »	82
POUR ALLER PLUS LOIN	83
LES MEMBRES DE LA SOUS-COMMISSION HABITAT DU PLAN DE COHESION SOCIALE DE LA VILLE DE LIEGE	84

INTRODUCTION

La sous-commission «Habitat» du Plan de Cohésion sociale de la Ville de Liège réunit, depuis juin 2014, une vingtaine d'opérateurs. La finalité de la démarche est de structurer le parcours d'insertion par le logement.

Plus spécifiquement, les objectifs de la sous-commission sont de renforcer la transversalité et le travail en réseau, d'assurer un diagnostic continu, d'améliorer la qualité de l'accompagnement social et de trouver des solutions innovantes pour l'offre de logement. Concrètement, 3 groupes de travail ont été mis en place : centralisation de l'information, accès au logement et maintien dans le logement.

La sous-commission se veut un lieu d'échange et de concertation entre les opérateurs de l'hébergement, du logement, de l'action sociale et de la santé mentale. Elle se réunit 4 fois par an. Chaque réunion est consacrée à la présentation d'un ou de plusieurs partenaires, services ou projets et au partage des avancées des 3 groupes de travail.

Le groupe de travail « centralisation de l'information » de la sous-commission habitat a créé ce **guide des services en matière de logement sur le territoire de la commune** destiné aux **travailleurs sociaux accompagnant des locataires précarisés**.

Ce répertoire propose un classement par **thématique** : sécurité-salubrité-santé, recherche d'un logement dans le parc public ou privé, droits et devoirs liés au contrat de bail, logements de transit, primes et aides, se meubler, petits travaux et maintien à domicile.

L'objectif de ce répertoire est double :

1. Informer les travailleurs sociaux sur les opérateurs, dispositifs et structures en matière de logement ;
2. Favoriser l'orientation vers l'opérateur pertinent en fonction du problème rencontré.

Informations complémentaires :
gregor.stangherlin@liege.be

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL EN LOGEMENT, VERS UNE MEILLEURE DÉFINITION

Dès les années 80, l'aide locative du Fonds du logement des Familles nombreuses de Wallonie se rend compte qu'il ne suffit plus de mettre à disposition des logements mais d'accompagner également les personnes pour lutter efficacement contre le mal-logement et les conditions indignes inhérentes. Elle développera dès lors **l'accompagnement technico-social personnalisé**.

A partir du constat d'analyse des publics concernés, qui éprouvent beaucoup de difficultés sociales, professionnelles, et financières, à trouver du logement et surtout à le maintenir, il faut soigner la relation entre les propriétaires et les locataires afin de garantir une confiance qui permet d'améliorer les conditions de vie au sein du logement et permet ainsi d'élargir le travail sur les autres points problématiques de la situation. La « **pédagogie de l'habiter** » apparaît comme la corrélation technique sociale entre les deux parties concernées. L'objectif étant double, améliorer les conditions matérielles du logement et contribuer à une revalorisation personnelle.

Le logement est posé comme le révélateur des difficultés qu'un ménage peut rencontrer. L'intervention sociale n'a de sens que si elle prend en compte l'ensemble des difficultés repérées. L'accompagnement social en matière d'habitat est donc comme toute pratique d'intervention sociale une **dynamique évolutive** dans un **processus** négocié et négociable.

Les institutions sociales qui pratiquent l'accompagnement social en matière d'habitat diversifient leurs pratiques d'accompagnement. **Quand d'autres le pratique individuellement, certains le pratiquent de manière collective** et travaillent **en partenariats** avec d'autres institutions spécialisées. L'ajout de ces nouvelles compétences renforce non seulement la qualité de l'accompagnement mais aussi **la construction vers l'autonomie**.

L'accompagnement social en matière d'habitat est une pratique en constante évolution, adaptée aux besoins des personnes accompagnées. Il se veut « **polymorphe** », **multidimensionnel et d'intensités différentes**.

SÉCURITÉ - SALUBRITÉ - SANTÉ

Les personnes qui s'adressent à vous vivent dans un logement de faible qualité.

Différents services permettent de vérifier si le logement est aux normes et quels travaux doivent être réalisés pour une mise en conformité.



SIÈGE PRINCIPAL :

Service du Logement
Ilot Saint-Georges
La Batte, 10 (5^e étage) à 4000 Liège

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél : 04 221 91 04
Fax : 04 221 90 94
david.georges@liege.be
veronique.quaedvlieg@liege.be

OBJECTIFS :

Mettre en oeuvre le droit à un logement décent en tant que lieu de vie, d'émancipation et d'épanouissement des individus et des familles. La procédure d'octroi du permis de location est définie aux articles 9 à 13 du Code Wallon du Logement et de l'Habitat Durable.

ACTIVITÉS :

Le service du logement gère les demandes de permis de location introduites par les bailleurs d'un petit logement ou d'un logement collectif.

Sur le site de la Ville de Liège se trouve un powerpoint qui explique la procédure à suivre : <http://www.liege.be/logement/permis-de-location>

Pour plus d'informations, consultez le site lu SPW, DGO4 :

<http://dgo4.spw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp/Pages/Log/Pages/PerLoc/PermisLoc.asp>

HEURES D'OUVERTURE :

Sur rendez-vous

COMPÉTENCES TERRITORIALE :

Ville de Liège

RESPONSABLE :

M. Jean-Baptiste JEHIN, Directeur

CATÉGORIE DE PROFESSIONNELS

Agent administratif et technicien

PUBLIC CIBLE :

Propriétaire bailleur d'un petit logement et/ou d'un logement collectif

CONDITIONS D'ACCÈS :

Ce permis concerne tous les logements loués ou mis en location (y compris les « Kots d'étudiants ») qui sont :

1. Petits logements individuels (moins de 28 m² et jusqu'à 28 m² compris de surface habitable)
2. Logements collectifs (WC, Cuisine, Séjour,... en commun)

SIÈGE PRINCIPAL :

Service Public de Wallonie
Département du Logement
Service Salubrité-Logements
Rue des Brigades d'Irlande, 1
à 5100 Jambes-Namur

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél : 081 33 23 28
Fax : 081 33 23 25

OBJECTIFS :

Vivre dans un logement décent favorisant l'émancipation et d'épanouissement des individus et des familles, tel est l'objectif poursuivi par le Code wallon du Logement qui traduit l'intention d'offrir à chacun le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. (Art. 23 de la Constitution.)

La salubrité des habitations est un facteur indispensable pour assurer le respect de ce droit. Afin de juger les conditions d'habitabilité en région wallonne, le Gouvernement a rédigé des arrêtés déterminant les critères de salubrité et de surpeuplement ainsi que la procédure à respecter pour effectuer des enquêtes de salubrité.

ACTIVITÉS :

La cellule « Salubrité-Logements » évalue les habitations sur base de critères qui concernent:

- la stabilité
- l'étanchéité
- les installations électriques et de gaz
- la ventilation
- l'éclairage naturel
- l'équipement sanitaire et l'installation de chauffage
- la structure et la dimension du logement
- la circulation au niveau des sols et des escaliers
- à quoi s'ajouteront prochainement l'impact du bâtiment sur la santé des occupants.

À la suite d'une demande écrite provenant d'un particulier, d'une administration, ou à leur initiative, les services du Logement dressent un rapport mentionnant les éventuels manquements aux critères minimaux de salubrité constatés dans les habitations concernées.

Le rapport d'enquête permet de conclure si le logement est salubre, améliorable ou non, habitable ou inhabitable, surpeuplé ou non, adapté ou inadapté en fonction du handicap d'un des occupants.

Cette classification faite, les conclusions sont envoyées aux personnes intéressées (locataires, propriétaires,...) ainsi qu'aux bourgmestres afin que ceux-ci prennent les mesures qu'ils jugent utiles, au besoin des arrêtés d'inhabitabilité ou des amendes administratives.

Pour plus d'informations :

<http://dgo4.spw.wallonie.be/DGATLP/DGATLP/Pages/Log/Pages/SalLog/SalLog.asp>

SERVICE TECHNIQUE PROVINCIAL – ENVIRONNEMENT ET HABITAT :

LE SERVICE D'ANALYSE DES MILIEUX INTÉRIEURS (SAMI)

SIÈGE PRINCIPAL :

Rue Darchis, 33 à 4000 LIEGE

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél : 04 230 48 00

Fax : 04 230 48 10

stp.direction@provincedeliege.be

OBJECTIFS :

Le SAMI, se rend gratuitement au domicile des patients souffrant de pathologies suspectées d'être liées à l'habitat.

QUAND APPELER LE SAMI ?

Chez vous, vous êtes sujet à des éternuements, des maux de tête ou d'autres symptômes récidivant malgré plusieurs traitements ou qui s'atténuent lors de périodes passées ailleurs que dans votre logement.

Ces symptômes peuvent être causés directement ou indirectement par des polluants présents dans votre habitation : monoxyde de carbone, moisissures, formaldéhyde, pesticides, acariens et bien d'autres encore.

Il vous suffit alors de consulter votre médecin, qui pourra rédiger une demande précisant le ou les symptômes rencontrés et de nous contacter.

ACTIVITÉS :

L'intervention du SAMI se déroule en 3 étapes :

1. observation générale du bâtiment et inspection plus poussée des pièces suspectées ;
2. détection des divers polluants et observation macro et microscopique des poussières et moisissures ;
3. si nécessaire, prélèvement d'échantillons et analyse en laboratoire.

Et après?

Un rapport accompagné des résultats des analyses effectuées et de conseils pratiques est adressé au médecin demandeur qui en informe son patient.

Par la suite, le SAMI reprend contact avec le patient afin d'évaluer la situation et l'efficacité des conseils formulés.

PUBLIC CIBLE :

Patients souffrant de pathologies suspectées d'être liées à l'habitat.

RECHERCHE D'UN LOGEMENT DANS LE PARC PUBLIC

Plusieurs opérateurs donnent accès à des logements publics en location.

Les conditions d'accès sont spécifiques. D'où l'importance de vérifier dans quelle catégorie l'utilisateur se trouve ?



LE LOGIS SOCIAL DE LIÈGE SCRL

SIÈGE PRINCIPAL :

Rue des Alisiers 12 à 4032 Chênée

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Téléphone : 04 344 89 28

service.technique@logissoc.be

service.location@logissoc.be

info@logissoc.be

www.logissocialdeliege.be/locataire/candidat

OBJECTIFS :

Le Logis Social de Liège est une société de logements de service public (SLSP), agréée par la Société wallonne du Logement, qui a pour objectif de mettre à disposition de candidats locataires des logements à loyers modérés.

ACTIVITÉS :

- Construire, rénover et transformer des bâtiments désaffectés en logements afin de les louer (secteur locatif) ou de les vendre (secteur acquisitif).
- Assurer un service d'accompagnement administratif et social orienté vers les 5800 locataires et les candidats en attente.

HEURES D'OUVERTURE des guichets (attention en été les horaires sont modifiés : voir le site internet):

Lundi : de 8h45 à 11h45

Mardi : de 8h45 à 11h45 et de 13h à 16h

Mercredi : FERME

Jeudi : de 8h45 à 11h45 et de 13h à 16h

Vendredi : de 8h45 à 11h45

+ PERMANENCES SOCIALES

Les permanences sociales sont réservées aux locataires de la société. Elles sont organisées le mardi uniquement de 13h à 15h sans rendez-vous.

COMPÉTENCE TERRITORIALE :

Le Logis Social de Liège est actif sur le territoire de la ville de Liège dans les entités de Angleur, Ans Bas, Bressoux, Chênée, Grivegnée, Glain, Wandre, Rocourt, Sclessin, Jupille.

RESPONSABLE :

M. Renald MAQUET, directeur gérant

CATÉGORIE DE PROFESSIONNELS DANS L'ÉQUIPE :

100 collaborateurs sont répartis dans les 5 services du Logis Social de Liège.

<http://www.logissocialdeliege.be/la-societe/services-et-personnel>

PUBLIC CIBLE :

Les logements sociaux sont accessibles aux catégories suivantes de revenus (revenus annuels imposables inférieurs à...) :

- Ménage en état de précarité : Personne seule : 13.700 € ; Plusieurs personnes : 18.700 €.
- Ménage à revenus modestes : Personne seule : 27.400 € ; Plusieurs personnes : 34.200 €.
- Ménage à revenus moyens : Personne seule : 42.400 € ; Plusieurs personnes : 51.300 €.
- Majoration pour enfant à charge : 2.500 €

CONDITIONS D'ACCÈS : QUI PEUT DEVENIR LOCATAIRE ?

Pour devenir locataire d'un logement du Logis Social, il ne faut être ni propriétaire, ni usufruitier d'un logement sauf s'il s'agit d'un logement non améliorable, inhabitable ou inadapté à un handicap.

La somme fixe de la garantie locative est de :

- 360 € * pour les habitations de type studios ;
- 540 € * pour les appartements ;
- 730 € * pour les maisons unifamiliales.

* Montants applicables au 1er janvier 2015

DOCUMENTS À FOURNIR

Il faut compléter un formulaire UNIQUE de candidature ainsi qu'une déclaration sur l'honneur de non-propriété et nous fournir les documents suivants :

Dans tous les cas :

- l'avertissement-extrait de rôle (à - 3 ans) pour chaque membre du ménage ;
- la composition du ménage (délivrée par l'administration communale) ;
- la preuve du montant des revenus imposables actuellement pour chaque membre du ménage, c-à-d selon la situation : les fiches de salaires, une attestation du syndicat spécifiant le taux journalier actuel, une attestation de mutuelle indiquant le taux journalier actuel, une attestation du C.P.A.S. stipulant le montant mensuel du Revenu d'Intégration Sociale, une attestation de la caisse de pension indiquant le montant mensuel ou une attestation du Service Public Fédéral Sécurité Sociale reprenant le montant mensuel versé (allocation de remplacement de revenus et allocation d'intégration des personnes handicapées).

ET SELON LES SITUATIONS DU DEMANDEUR :

- l'attestation de la caisse d'allocations familiales ;
- un jugement, un acte notarié ou une convention passée devant un médiateur familial agréé (document probant) concernant la garde des enfants et leurs modalités d'hébergement ;
- tout autre document prouvant un droit à des priorités conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 19/07/2012.

POINTS DE PRIORITÉ

La candidature est classée par points suivant la situation sociale et familiale (tableau complexe à consulter via le lien <http://www.logissocialdeliege.be/locataire/candidat>)

Chaque candidat reçoit une cotation en fonction des points de priorité d'une part, et de l'ancienneté de sa candidature d'autre part. Ces 2 données changent en fonction de la situation familiale/financière/sociale des candidats mais aussi par rapport à l'âge de la candidature (ancienneté).

Chaque candidat est classé dans une catégorie de revenus.

Plus le nombre de points du candidat est élevé, plus rapidement un logement proportionné (càd comportant un nombre de chambres adapté à la taille du ménage) lui sera proposé).

2/3 des logements vacants sont destinés aux candidats locataires.

Comité consultatif des locataires et propriétaires du Logis social :
président: Alain Brimiouille
brimiouille@yahoo.fr

LA MAISON LIÉGEOISE SCRL

SIÈGE PRINCIPAL :

Parvis des Ecoliers 1 à 4020 Liège (Outremeuse)

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél : 04 349 40 40

proximitelocataires@maisonliegeoise.be

OBJECTIFS :

La Maison Liégeoise, en tant que société de logements de Service Public (SLSP), agréée par la Société wallonne du Logement, a pour objectif de mettre à disposition des logements décentes à des personnes à faibles revenus

ACTIVITÉS :

- gérer et louer des logements aux personnes les plus précarisées et aux revenus moyens.
- construire des logements destinés à la location ou à la vente.
- acquérir et rénover des logements en vue de les louer.
- accueillir et informer les candidats-locataires et locataires, et leur offrir un - accompagnement social.

HEURES D'OUVERTURE DES GUICHETS :

Lundi au vendredi : de 9h à 12h00.

COMPÉTENCES TERRITORIALES :

La Maison Liégeoise est active sur le territoire de la Ville de Liège dans les entités de Burenville, Cointe, Sainte-Walburge, Sainte-Marguerite, Nord (Saint-Léonard), Thier-à-Liège, Outremeuse, Vennes, Amercoeur, Droixhe

Nombre de logements : 3.923 dont 149 maisons et 3.774 appartements.

RESPONSABLE :

M. Luc GILLARD, directeur gérant

PUBLIC CIBLE : QUI PEUT DEVENIR LOCATAIRE D'UN LOGEMENT PUBLIC ?

DEUX CONDITIONS :

1. Ne pas dépasser un plafond de revenus :

Le candidat doit disposer de revenus annuels imposables globalement inférieurs à 42.400 € pour une personne isolée et 51.300 € pour un ménage composé de plusieurs personnes.

Ces montants sont augmentés de 2.500 € par enfant à charge

2. Ne pas être propriétaire

Le candidat ne doit ni être pleinement propriétaire, ni usufruitier (sauf s'il s'agit d'un logement non améliorable, inhabitable ou inadapté à un handicap ou d'un abri précaire).

LES MONTANTS DE LA GARANTIE LOCATIVE SONT :

- 360 € pour les habitations de type studios ;
- 540 € * pour les appartements ;
- 730 € * pour les maisons unifamiliales.

* Montants applicables au 1er janvier 2015

COMMENT DÉPOSER UNE CANDIDATURE ?

Les candidatures sont introduites au moyen d'un formulaire UNIQUE auprès d'une société qui devient la société de référence. A cette occasion, les candidats ont la possibilité d'étendre leur demande à d'autres communes ou d'autres sociétés de logements sur le territoire de la Région Wallonne.

DOCUMENTS À FOURNIR :

DANS TOUS LES CAS :

- La copie recto verso de la carte d'identité des membres du ménage ;
- L'avertissement-extrait de rôle (à - 3 ans) pour chaque membre du ménage ;
- La composition du ménage (délivrée par l'administration communale) ;
- La preuve du montant des revenus imposables actuels pour chaque membre du ménage, c.-à-d. selon la situation :
 - les fiches de salaires
 - une attestation du syndicat spécifiant le taux journalier actuel
 - une attestation de mutuelle indiquant le taux journalier actuel
 - une attestation du C.P.A.S. stipulant le montant mensuel du Revenu d'Intégration Sociale
 - une attestation de la caisse de pension indiquant le montant mensuel
 - une attestation du Service Public Fédéral Sécurité Sociale reprenant le montant mensuel versé (allocation de remplacement de revenus et allocation d'intégration des personnes handicapées).

SELON LES SITUATIONS DU DEMANDEUR :

- une attestation de perception d'allocations familiales ;
- la preuve d'un droit d'hébergement d'un ou plusieurs enfants (un jugement ou un acte notarié ou une convention passée devant un médiateur familial agréé) ;
- les documents qui permettent de bénéficier de points de priorités liées aux difficultés personnelles des membres du ménage candidat ou aux difficultés liées au logement occupé par le candidat.
<http://www.swl.be/louer-acheter>

Le logement proposé sera proportionné à la composition du ménage du candidat.

En fonction du nombre et de l'âge des personnes du ménage candidat, la société de référence, inscrit le candidat sur la liste des logements de 1, 2, 3 ou 4 chambres.

Il est essentiel que les candidats informent leur société de référence de tout changement intervenu dans la composition de leur ménage ou dans les revenus.

Comité Consultatif des Locataires et des Propriétaires de la Maison Liégeoise

Le CCLP est le représentant élu des locataires auprès de la SLSP La Maison Liégeoise. Ses compétences sont définies par l'art 155 du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable. En résumé, il vérifie et approuve les charges locatives; il émet des avis sur les dossiers qui concernent directement les locataires. D'une manière générale, il sert de lien entre le locataire et les services de la Maison Liégeoise.

Rue Méan, 14 / 2 - 4020 LIÈGE • Tél : 04 344 35 64 - Courriel: cclpmaisonlg@yahoo.fr

LA RÉGIE FONCIÈRE DE LA VILLE DE LIÈGE

SIÈGE PRINCIPAL :

Quai de la Batte 10, 5^{ème} étage à 4000 Liège

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél : 04 221 91 76

regiefonciere@liege.be

OBJECTIFS :

La Ville de Liège construit ou rénove des logements dans les quartiers du Centre-Ville, de Sainte-Marguerite et de Saint-Léonard, afin de proposer du logement de qualité en centre urbain à des ménages à revenus modestes ou moyens.

HEURES D'OUVERTURE :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00 (excepté le vendredi 15h30) – personnel réduit entre 12h00 et 14h00.

COMPÉTENCE TERRITORIALE :

Territoire de la Ville de Liège

RESPONSABLE :

M. Jean-Baptiste JEHIN, directeur

PUBLIC CIBLE :

Les candidats à un logement à la Régie foncière de la Ville de Liège sont des ménages à revenus moyens à modestes.

Le loyer est plus faible que celui pratiqué sur le marché privé mais plus élevé que dans le logement social stricto sensu.

CONDITIONS D'ACCÈS : QUI PEUT DEVENIR LOCATAIRE ?

- ne pas être propriétaire ou usufruitier d'un logement ;
- remplir certaines conditions de revenus.
- compléter un formulaire de candidature à faire parvenir à l'adresse suivante par recommandé ou en main propre contre récépissé avec une série de documents : www.liege.be/telechargements/pdf/logement/locationsregief

REGIE FONCIERE DE STATIONNEMENT ET DE SERVICES

A l'attention de M. J-B JEHIN

Directeur de la Régie foncière

Quai de la Batte, 10/5

4000 LIEGE

DOCUMENTS À FOURNIR :

- le courrier de candidature motivant la demande de logement ;
- le dernier avertissement extrait de rôle ;
- la dernière fiche de paie et tous les justificatifs de revenus dont vous bénéficiez ;
- la preuve du paiement des 3 derniers loyers ;
- Une composition de ménage (datée de – de 3 mois) ;
- Le formulaire de candidature complet, daté et signé (Ce formulaire est disponible à la maison de l'habitat 1 rue de la cité ainsi que dans les bureaux de la régie foncière. Il est également téléchargeable sur le site de la ville de Liège).

Le demandeur recevra un accusé de réception et sera informé de la suite réservée à sa candidature. La candidature doit faire l'objet d'une demande de prolongation tous les 6 mois.

La mise en location est également conditionnée par la constitution, dans les 8 jours de la décision d'attribution, quelle que soit la date d'entrée en vigueur du bail souhaitée :

- d'une garantie locative (article 10 de la loi du 20/2/1991 sur les baux de résidences principales) ;
- ainsi que par la preuve de l'engagement d'une assurance à couvrir l'incendie et le dégât des eaux pour le mobilier et les risques locatifs et le recours des voisins (assurance locataire). L'immeuble en lui-même étant assuré par la Régie foncière.

SIÈGE PRINCIPAL :

Rue Jonfosse 62 à 4000 Liège

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél : 04 220 88 60

AL.Liege@flw.be

OBJECTIFS :

Parmi d'autres missions, le Fonds du Logement de Wallonie (FLW) rénove et réhabilite des logements en vue de les louer, principalement à des familles nombreuses.

ACTIVITÉS :

- la rénovation des logements en veillant au confort des familles et à la performance énergétique des bâtiments ;
- la location des logements, avec le souci d'offrir aux locataires un accompagnement social personnalisé et de qualité.

HEURES D'OUVERTURE :

Mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

COMPÉTENCE TERRITORIALE :

Liège et sa région. Le FLW est actif sur tout le territoire wallon mais avec des directions par sous région.

RESPONSABLE FLW AIDE LOCATIVE LIÈGE :

Responsable régionale : Mme Josiane SIMONS

CATÉGORIE DE PROFESSIONNELS DANS L'ÉQUIPE :

Intervenantes sociales / architectes et dessinateur / gestionnaires d'immeubles et Intervenant technique / assistantes administratives.

PUBLIC CIBLE :

Les candidats à un logement au FLW sont des familles nombreuses (au moins 3 enfants à charge).

Conditions d'accès : qui peut devenir locataire ?

LE CANDIDAT LOCATAIRE:

- doit être une famille nombreuse (au moins 3 enfants à charge) ;
- ne peut être propriétaire ou usufruitier à part entière d'un autre logement ;
- dispose d'un revenu annuel imposable inférieur à : 24.100 € pour une personne seule, 30.100 € pour un couple, + 2.200 € par enfant à charge du ménage ;
- le FLW donne en location des logements aux familles nombreuses en difficultés.

Le loyer est calculé sur base des ressources du ménage.

Le candidat locataire doit remplir un dossier d'inscription reprenant :

- une déclaration de composition de ménage délivrée par la commune ;
- un certificat des revenus ;
- l'attestation d'octroi d'allocations familiales, d'orphelins ou d'handicapés ;
- la preuve que le ménage n'est ni propriétaire, ni usufruitier.

SIÈGE PRINCIPAL :

Rue Douffet, 24 à 4020 Liège

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél : 04 349 22 30

Fax : 04 349 22 49

ecologement@cpasdeliege.be

OBJECTIFS :

La Cellule se propose d'agir sur le logement dans sa structure et sur le locataire dans ses habitudes d'occupation. Il s'agit de permettre au public cible d'accéder à un logement conforme, respectueux des normes de salubrité, de sécurité et d'hygiène et de s'y stabiliser, d'optimiser les installations et équipements liés aux consommations d'énergie et de développer la pédagogie de l'habitat auprès des locataires, propriétaires et travailleurs sociaux.

ACTIVITÉS :

- analyser les conditions d'accès et introduire les demandes de dérogation aux critères d'attribution d'un logement social au nom de l'urgence ou de la cohésion Sociale ;
- assurer l'accompagnement social de locataires de logements sociaux (Maison Liégeoise et Logis Social) en difficultés dans le cadre des « ménages accompagnés ».

HEURES D'OUVERTURE :

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

COMPÉTENCE TERRITORIALE :

Commune de Liège.

RESPONSABLE :

Mme Valérie BERNARD

CATÉGORIES DE PROFESSIONNELS DANS L'ÉQUIPE :

assistants sociaux, éducateurs, architecte, agents techniques, tuteurs d'énergie et agents administratifs.

PUBLIC CIBLE :

- être bénéficiaire du revenu d'intégration, d'une aide sociale ou être sous contrat art 60 ou 61 ;
- être locataire à la Maison Liégeoise ou au Logis Social de Liège.

CONDITION D'ACCÈS:

- être privé pour des raisons de force majeure de son logement ;
- être privé pour des raisons de force majeure (violence familiale, calamités, incendies,...) de son logement et se retrouver dans un péril imminent si une solution n'est pas trouvée dans les plus brefs délais ;
- nécessiter une localisation territoriale à proximité d'un lieu spécifique pour des raisons de santé, de retissage des liens sociaux ou pour favoriser l'insertion professionnelle.

MAISON SOLIDAIRE

L'initiative et la mise en œuvre du projet Maison solidaire sont issues d'un partenariat entre le Relais Logement du CPAS de Liège et Habitat-Service. Chacun des services possède une maison solidaire.

Dans chaque maison un partenaire porte la casquette du propriétaire. L'autre partenaire s'occupe de l'accompagnement collectif des locataires.

Cet accompagnement vise à aider l'ensemble des occupants à prendre les décisions ensemble. Par la mise en commun, la concertation, la négociation et la recherche de consensus, l'équipe tend à faciliter l'expression des points de vue individuels et collectifs.

Un des objectifs est de permettre aux occupants de se concerter sur une charte de vie ou un règlement d'ordre intérieur. Des points essentiels seront débattus comme la gestion des énergies, l'achat des aliments, le nettoyage des espaces individuels et collectifs, le courrier, la gestion des visites d'amis, le budget... Tous ces aspects sont envisagés sous la notion de solidarité, équité et bienveillance.

L'accompagnement collectif vise à développer une auto-responsabilisation individuelle et collective dans le chef de chaque locataire comme des membres à part entière d'un projet. Il vise à ce que les occupants s'approprient le dispositif et qu'à moyen ou long terme, cette maison soit autogérée. Il faut dès lors, trouver un sens commun, un bénéfice commun à vivre ensemble. Oser l'exprimer, le vivre puis l'affirmer.

Par ailleurs, un suivi individuel est proposé. Il peut aborder une remise en ordre administrative, un soutien dans l'atteinte d'objectifs tels une médiation financière, une orientation médicale, sociale ou psychologique. Il abordera également les questions liées à la location proprement dite.

	Maison solidaire CPAS	Maison solidaire Habitat-Service
Public cible	Femmes seules ou avec enfants	Mixte
Espaces communs	La cuisine, le salon, la salle à manger, la cave, la buanderie et l'espace extérieur	La cuisine, le salon, la salle à manger, cave et buanderie, salle de douche et sanitaire.
Espaces privés	La chambre et la salle de bain	La chambre
Unité de vie	4 chambres simples et une double.	2 chambres simples et 2 doubles.
Durée d'occupation	Contrat d'occupation précaire de 6 mois renouvelable une fois. Ensuite, bail de 9 ans	Contrat d'occupation précaire de 6 mois renouvelable une fois. Ensuite, bail de 9 ans
Accompagnement collectif	Au départ une réunion tous les 15 jours. Par après à la demande	Au départ une réunion tous les 15 jours. Par après à la demande
Accompagnement individuel	À la demande	Obligatoire (contrat d'accompagnement personnalisé)
Procédure	Prise de contact pour fixer un rendez-vous avec Laurent KUYPERS au 04 224 52 73 . Le rendez-vous aura lieu à la maison. Ensuite une réunion est prévue avec l'ensemble des locataires. La candidature est alors envoyée à comité. (il faut donc compter +- 1 mois avant d'avoir une réponse)	Prise de contact pour fixer un rendez-vous avec Laurence GRIDELET au 04 226 20 55 ou 0474 86 80 80

RECHERCHE D'UN LOGEMENT DANS LE PARC PRIVÉ

Le parc privé représente 80% du parc locatif à Liège.

Différentes structures et sites Internet peuvent vous accompagner dans la recherche d'un logement.



SIÈGE PRINCIPAL :

Rue Douffet, 24 à 4020 Liège

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél : 04 349 22 30

Fax : 04 349 22 49

ecologement@cpasdeliege.be

OBJECTIFS :

La Cellule se propose d'agir sur le logement dans sa structure et sur le locataire dans ses habitudes d'occupation. Il s'agit de permettre au public cible d'accéder à un logement conforme, respectueux des normes de salubrité, de sécurité et d'hygiène et de s'y stabiliser, d'optimiser les installations et équipements liés aux consommations d'énergie et de développer la pédagogie de l'habitat auprès des locataires, propriétaires et travailleurs sociaux.

ACTIVITÉS :

- mettre en place et assurer une procédure d'accompagnement à la recherche d'un logement pour le public occupant un logement frappé par un arrêté d'inhabitabilité.
- les Ateliers « Recherche logement » sont organisés les lundis et vendredis matin. L'accès aux ateliers nécessite un rendez-vous préalable avec un travailleur social ;
- accompagner des ménages désireux d'accéder à la propriété dans le cadre de la mise en place de groupes d'épargne collectives et solidaires (en partenariat avec HS, Fonds Logement, Thaïs,..).

HEURES D'OUVERTURE :

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

COMPÉTENCES TERRITORIALE :

Commune de Liège

RESPONSABLE :

Mme Valérie BERNARD

CATÉGORIE DE PROFESSIONNELS DANS L'ÉQUIPE :

Assistants sociaux, éducateurs, architecte, agents techniques, tuteurs d'énergie et agents administratifs.

PUBLIC CIBLE :

Être bénéficiaire du revenu d'intégration, d'une aide sociale ou être sous contrat art 60 ou 61.

CONDITION D'ACCÈS:

- vivre dans un logement frappé d'un arrêté d'inhabitabilité ou comme considéré comme inadapté ou non améliorable par la Région Wallonne ;
- être victime d'une fermeture immédiate d'un logement suite à un sinistre, incendie ou dangerosité du bâtiment ;
- être dans le projet d'achat d'une maison.

SIÈGE PRINCIPAL :

Rue Chevaufosse 78 à 4000 Liège

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél : 04 226 20 55

Fax : 04 226 39 64

info@habitat-service.be

OBJECTIFS :

- accompagner les personnes dans leur recherche de logement.
- permettre à des personnes en difficulté d'accéder à un logement adapté et de le conserver.

ACTIVITÉS :

L'atelier Logement :

- accompagnement pour chercher soi-même un logement dans le parc privé.
- analyse du type de logement recherché.
- conseils et aide à la recherche de primes (ADEL, prime d'installation...).
- mise à disposition du téléphone, des annonces des journaux et d'internet.
- apprentissage pour décoder les annonces et pour la prise de contact avec les propriétaires.
- informations générales sur le logement (les différentes formes du logement, à quoi être attentif lors d'une visite de logement...)
- explication et inscription concernant nos logements et le bail glissant (voir encadré p.25)

HEURES D'OUVERTURE :

Le premier rendez-vous se prend par téléphone, ensuite tenir compte des horaires suivants :
lundi de 13h30 à 16h00 et mercredi de 9h00 à 12h00.

COMPÉTENCES TERRITORIALE :

Belgique

RESPONSABLE :

M. Stephan LUX, directeur

CATÉGORIE DE PROFESSIONNELS DANS L'ÉQUIPE :

Accompagnateur(trice) social(e), accompagnateur(trice) technique, secrétaire

PUBLIC CIBLE :

Toute personne peut solliciter les services d'Habitat-Service.

CONDITIONS D'ACCÈS :

Nous demandons une participation d'un euros par mois.

LE BAIL GLISSANT

Le bail glissant, innovation sociale d'une vingtaine d'années, permet non seulement à des ménages en état de précarité d'accéder à un logement décent et de s'y maintenir de manière durable, mais également l'assurance pour son propriétaire une garantie du paiement du loyer et d'une bonne gestion en « bon père de famille ».

Le bail dit glissant est une formule par laquelle un service prend en location des logements (en signant un mandat de gestion d'un an) et les attribue à des personnes en situation précaire. L'occupant conclut avec ce service un contrat d'occupation précaire pour une durée de six mois, durant laquelle il bénéficiera d'un accompagnement social. Cette période pourra, le cas échéant, être prolongée à deux reprises (d'une durée à chaque fois de trois mois). À ce terme, et lorsque les objectifs de l'accompagnement social auront été atteints, le bail « glisse » : l'occupant signe alors un contrat de bail classique (de résidence principale) avec le propriétaire directement, devenant locataire en titre. Le service, dont la mission s'achève à ce moment, se retire et le contrat d'occupation précaire prend fin (tout comme l'accompagnement).

D'autres Associations de Promotion du Logement, signent avec le locataire un contrat de bail à résidence principale de courte durée équivalente à celle du mandat de gestion.

Le système du bail glissant a ceci d'avantageux qu'il permet l'accès immédiat et durable à une habitation décente pour des personnes à faibles revenus, sans logement ou mal-logées. Le bien en question est destiné en effet à devenir le toit définitif de l'intéressé, après une phase temporaire d'apprentissage à la gestion autonome des lieux. Pour ce faire, un accompagnement est prodigué à l'occupant durant cette période de transition, ce qui a également pour effet positif de rassérer le propriétaire. En contrepartie de cette « sécurisation », le propriétaire apporte sa contribution financière au mécanisme, puisqu'il consent à ce que soit déduite du loyer contractuellement fixé une proportion de 15 %.

La spécificité du bail glissant réside donc dans les deux axes autour desquels le travail s'articule : l'accompagnement des occupants et la médiation avec les propriétaires.

La médiation auprès des propriétaires

Cette médiation est intéressante dans la mesure où elle constitue un tremplin permettant à chacun d'assumer son propre rôle. Propriétaires et locataires possèdent des droits et des devoirs, très souvent régis par des lois ou des règles de bon sens.

Le rôle est d'intervenir de façon transitoire dans le processus évolutif des personnes et de transmettre informations et renseignements.

L'accompagnement des locataires

Cet accompagnement s'appuie sur la relation, le lien créé avec la personne. Il est formalisé dans un contrat personnalisé ainsi qu'un contrat d'occupation transitoire.

Lors de la signature du contrat d'occupation précaire, l'usager entre dans une relation contractualisée qui intègre l'obligation d'un paiement et place également le cadre dans lequel le suivi peut s'effectuer. Le lien entre maintien dans l'habitat et le respect des engagements financiers est un axe de travail incontournable qui sera traité tout au long de l'accompagnement.

Le logement est le problème visible de l'iceberg, mais être sans logement ou « mal-logé » est le plus souvent le résultat d'un processus très lent et l'aboutissement d'une série de problèmes qui participent en amont à cette situation difficile. Paradoxalement, avoir un chez soi n'est pas LA solution à tous les problèmes. Il arrive même que cela en crée d'autres ; c'est souvent synonyme de solitude, de froid, d'ennui, de responsabilités nouvelles.

Nous prenons ici l'exemple de fonctionnement, tel que pratiqué à Liège par l'APL « Habitat-Service », qui a travaillé essentiellement avec des propriétaires privés (personnes physiques ou morales), mais accessoirement depuis 2015 également avec la SLSP « la Maison liégeoise ».

CENTRE J DE LA VILLE DE LIÈGE

SIÈGE PRINCIPAL :

Boulevard d'Avroy, 5 à 4000 Liège

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél : 04 223 00 00

centrej@liege.be

OBJECTIFS :

Informations générales dans tous les domaines intéressant les jeunes (études, logements, loisirs, social, ...).

ACTIVITÉS :

accueil, informations, entretiens individuels, recherche et mise à jour des informations.

HEURES D'OUVERTURE :

10h à 13h et de 14h à 17h.

COMPÉTENCES TERRITORIALE :

Commune de Liège.

RESPONSABLE :

Mr. Michel JACQUEMIN

CATÉGORIE DE PROFESSIONNELS DANS L'ÉQUIPE:

Informateurs, assistants sociaux et employés d'administration.

PUBLIC CIBLE :

Enfants et jeunes principalement de 12 à 26 ans.

CONDITIONS D'ACCÈS :

Aucune pour les informations et moins de 30 ans pour l'accès à l'espace public numérique.

GRUPE D'ÉPARGNE COLLECTIVE ET SOLIDAIRE (GECS)

Origine et objectifs du projet

Il s'agit d'un système d'épargne collective mis en place par le CIRE pour faire face, en premier lieu, au paiement de l'acompte nécessaire lors de la signature du compromis de vente.

Dans beaucoup de cas, des ménages à revenus modestes pourraient obtenir un prêt hypothécaire pour l'achat de leur premier logement. Mais elles sont dans l'incapacité financière des payer l'acompte.

Le principe de l'épargne collective solidaire provient de la « tontine africaine » : on cotise solidairement et chacun à tour de rôle a le droit de prendre l'épargne du groupe dans le but particulier lié au ménage (mariage, décès, maladie...).

Dans ce projet, pour que tout le groupe puisse bénéficier de l'épargne pour constituer son acompte, le montant prêté doit revenir à la caisse commune rapidement pour pouvoir aider un autre ménage. Avec l'accord du Fonds du Logement de Wallonie (FLW) et du Travailleur Chez Lui (SWCS), le montant avancé pour l'acompte est restitué au groupe d'épargne. Cette restitution se fait lors de la signature de l'acte authentique de vente. Ce système de récupération rapide (de quatre mois maximum) permet de fonctionner comme un fonds de roulement et de faire un prêt à plusieurs ménages.

Les moyens mis en place pour le projet

- Une épargne collective constituée par les ménages bénéficiaires.
- Un fonds complémentaire créé par le CIRE afin d'intervenir si l'épargne solidaire est insuffisante.
- Un accompagnement social du ménage pour la préparer à « faire le pas » vers l'acquisition, pour veiller à la constitution de l'épargne et pour l'assister dans ses démarches de recherches de logement et d'obtention du prêt hypothécaire par le fonds du logement ou le crédit social.
- Un travail de groupe visant à impliquer les participants dans la réalisation de leur propre projet.
- Un prêt hypothécaire à octroyer par le Fonds du Logement de Wallonie ou la société wallon de crédit social.

A quoi s'engagent les participants ?

- À constituer leur groupe en association de fait.
- À participer aux réunions.
- À épargner mensuellement sur un compte ouvert par le groupe, la somme décidée ensemble.
- À épargner jusqu'à la fin du projet (environ deux ans et demi) même si le ménage a déjà acheté son logement.
- À établir auprès du Fonds du Logement de Wallonie ou de la société wallon de crédit social un premier bilan en vue de l'obtention d'un prêt hypothécaire avant le début du projet et l'intégration dans le groupe.
- À ne pas quitter le groupe sans motif valable en cours de route.
- À chercher eux-mêmes leur logement et à réunir toutes les documents administratifs et les assurances nécessaires à la constitution de leur dossier lorsqu'ils ont trouvé un bien à acheter.
- Après l'achat en cas de travaux, ils sont tenus d'introduire les demandes de permis d'urbanisme à la commune et une demande de prime à la rénovation à la Wallonie.

Les rôles des partenaires pour le projet 2016-2018

Le CIRE a un rôle de «soutien méthodologique», de conseiller en quelque sorte, en apportant son expertise aux partenaires qui décident de créer un groupe.

Habitat-Service prend le rôle de coordinateur du projet- organisation des réunions et de la communication entre participants et partenaires, soutien logistique, coordination et organisation des formations, médiation.

L'accompagnement financier – les participants sont accompagnés par le FLW ou un guichet de crédit social, le Travailleur Chez Lui, pour l'ensemble des démarches financières lié au prêt hypothécaire.

L'accompagnement technique - les participants seront encadrés lors des visites par un architecte bénévole ou un technicien d'un service partenaire (Cortil, Relais Logement du CPAS de Liège, Habitat-Service) après la première visite pour donner rapidement un avis détaillé sur l'état du logement et des travaux à prévoir (chiffrés).

L'accompagnement individuel – chaque ménage est accompagné par un travailleur social d'un service partenaire (Liège en transition, Relais Logement du CPAS de Liège, l'asbl Thaïs, Habitat-Service) pour le soutenir dans l'ensemble des démarches liés à la recherche et l'achat.

L'AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE (A.I.S.) "LIÈGE LOGEMENT"

SIÈGE PRINCIPAL :

Rue Léopold, 37 à 4000 LIEGE
(Maison de l'Habitat de la Ville de Liège)

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél : 04 221 66 60
Fax : 04 223 54 66
liegelogement@skynet.be

OBJECTIFS :

L'Agence Immobilière Sociale « Liège Logement » agit comme intermédiaire entre les propriétaires bailleurs et les locataires à la recherche d'un logement.

Son objectif principal est de favoriser la mise à disposition de logements issus du parc immobilier tant privé que public afin de répondre à une demande de location à loyers modérés.

ACTIVITÉS :

- L'A.I.S. (ré)introduit des logements salubres dans le circuit locatif,
- Elle conseille et accompagne les propriétaires désireux de rénover ou transformer des bâtiments en logements afin de les louer via l'A.I.S., (annexe 1)
- Elle assure accompagnement administratif et social aux locataires et candidats en attente.

HEURES D'OUVERTURE :

Les candidats locataires peuvent se présenter lors des permanences :

le mardi entre 9h00 et 11h30

le jeudi entre 13h30 et 16h00

Les propriétaires sont reçus uniquement sur rendez-vous.

COMPÉTENCES TERRITORIALES :

L'A.I.S. « Liège Logement » est active sur le territoire de la ville de Liège (4000, 4020, 4030, 4031 et 4032).

RESPONSABLE :

Mme Godelieve DECHAMPS, Directrice

PUBLIC CIBLE :

Les logements d'une A.I.S. sont réservés à des ménages à revenus modeste ou précaire.

Toutefois, une A.I.S. est autorisée à attribuer 5% des logements pris en gestion à des ménages à revenu moyen.

Les candidats propriétaires (privés ou publics) qui confient un logement en gestion à une A.I.S. bénéficient des services et avantages suivants :

- paiement du loyer garanti, que le locataire paye ou non ;
- paiement du loyer garanti en période de chômage locatif (hormis lors de la mise en location initiale) ;
- prise en charge des dégâts locatifs éventuels à concurrence de 6 mois de loyer ;
- indexation annuelle du loyer ;
- immunisation totale (personne physique)/partielle (personne morale) du montant du précompte immobilier ;
- prise en charge de l'ensemble des démarches administratives liées à la location (location, états des lieux, baux, enregistrement, mutations de compteurs,...) ;
- suivi technique du logement ;
- accompagnement social du locataire afin d'assurer une occupation du logement en « bon père de famille ».

CONDITIONS D'ACCÈS :

Pour devenir locataire d'un logement géré par l'A.I.S. « Liège Logement » :

- il ne faut être ni propriétaire, ni usufruitier (càd disposer du droit d'habiter un logement, par ex., suite au décès d'un conjoint qui en était propriétaire) d'un logement ;
- il faut remplir certaines conditions de revenus ;
- il faut compléter un formulaire de candidature.

SIÈGE PRINCIPAL :

Rue des Guillemins, 52 à 4000 LIEGE

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél : 04 230 53 70 et 04 230 53 71

Fax : 04 223 32 89

info@rspl.be – www.rspl.be

OBJECTIFS :

Dispositif partenarial constitué dans le cadre du «chapitre XII» de la loi des CPAS.

Il a pour objet de prendre en compte toute personne en détresse sociale. Il s'adresse prioritairement aux personnes en situation de grande précarité, désocialisées au point, dans certains cas, de ne pas être en capacité d'exprimer leurs besoins.

Un des objectifs principaux est de développer, par un travail en réseau avec les partenaires, des actions sociales permettant aux usagers de dépasser la crise et l'urgence pour s'orienter vers l'insertion qu'elle soit sociale, socioculturelle ou socioprofessionnelle de façon à ce qu'ils deviennent à nouveau acteurs de leur propre devenir.

ACTIVITÉS :

Le relais social développe et finance des projets partenariaux spécifiques répondant aux critères suivants:

- viser le public en grande précarité, travailler en réseau,
- développer une plus-value par rapport à l'action spécifique déjà existante de ses membres,
- aller de l'urgence à l'insertion sociale.

Les trois principaux projets du Relais Social en matière de logement sont : Housing First, Interface de quartier et Capteur Logement

Une coordination générale composée d'un coordinateur général, de coordinateurs de projets et d'une assistante de projet, est chargée de la communication interne et externe, de répondre aux besoins des différents services partenaires en matière de formation ou de supervision du personnel, d'organiser la mise en réseau et la concertation entre les acteurs socio-sanitaires ainsi que la participation des usagers au dispositif.

Ce sont les services partenaires qui sont en contact avec les usagers, ceux-ci ne doivent donc pas s'adresser directement au Relais social en tant qu'organisme.

PUBLIC CIBLE ET CONDITION D'ACCÈS :

Les personnes en situation de grande précarité qui cumulent deux des trois (voire les trois) problématiques suivantes :

Isolement social confirmé (perte des liens familiaux, sociaux, culturels) ; Fragilité de la santé mentale ; Revenus financiers au seuil du revenu d'intégration.

HEURES D'OUVERTURE :

Sur rendez-vous.

(N.B. La coordination ne s'adresse pas directement au public concerné mais aux organismes partenaires).

COMPÉTENCE TERRITORIALE :

Arrondissement de Liège

RESPONSABLE(S) : M. Adrien FIEVET (Coordinateur général)

CATÉGORIES PROFESSIONNELLES REPRÉSENTÉES DANS L'ÉQUIPE PSYCHO-MÉDICO-SOCIALE :

Assistant-e social-es (aux), éducateur

LE CAPTEUR LOGEMENT

Siège principal :

Rue des Guillemins, 52 4000 LIÈGE

Pour contacter ce service :

Personne de contact : Simon ROOSEN

Téléphone : 04/2305370 Fax : 04/2233289 E-mail : capteurlogement@rspl.be

Objectifs :

La fonction de « capteur logement » a été créée au sein des Relais Sociaux de Wallonie généralement confrontés à la problématique que représente l'accès au logement de bon nombre de leurs usagers ; elle consiste à prospecter les marchés locatifs privé en vue de trouver des biens dont les propriétaires accepteraient de les louer à un public en situation de (grande) précarité ; par là-même, de faciliter son accès à et son maintien dans un logement.

Activités :

Un partenariat est organisé avec différentes partenaires du Relais Social (cf. ci-dessous). Parallèlement, le capteur œuvre à la création d'un réseau de « propriétaires solidaires » favorisant les échanges relatifs à l'habitat entre professionnels et particuliers investis dans le programme.

Les capteurs de Wallonie se réunissent régulièrement pour échanger sur leurs pratiques et optimiser les résultats de leurs démarches, tandis que localement, des comités de pilotage assurent la mise en œuvre des actions dans le respect des réalités du terrain couvert.

Sont impliqués les services, organismes et projets suivants : Relais Social du Pays de Liège (RSPL – Association chapitre XII régie par la loi du 08 juillet 1976) le projet Housing First (HFB-Liège), CLSS asbl, Habitat Service asbl (HS), CPAS de Liège (Urgence Sociale et relais Logement), le projet Fusion Liège/Psy107, Thaïs asbl et Emmaüs asbl.

Public Cible : Le public du RSPL (cf. ci-dessous)

Condition d'accès : Être candidat locataire proposé par un des services composant le comité de pilotage.

Heures d'ouverture : Sur rendez-vous.

(N.B. La coordination ne s'adresse pas directement au public concerné mais aux organismes partenaires).

Compétence territoriale : Arrondissement de Liège

Responsable : M. Adrien FIEVET (Coordinateur général)

HOUSING FIRST BELGIUM – LIÈGE

LE LOGEMENT COMME POINT DE DÉPART D'UN PROCESSUS DE RÉTABLISSEMENT ET D'INTÉGRATION.

Siège principal :

Rue des Guillemins, 52
4000 LIÈGE

Pour contacter ce service :

Tél : 04 230 53 72 – Fax : 04 230 32 89 – E-mail : housingfirst.liege@rspl.be

Objectifs :

Pour la population sans-abri présentant des problématiques multiples, le projet Housing First postule que le retour en logement est un préalable à la possibilité de prendre ces dernières en charge.

Activités :

En effet, avoir un toit, un logement, avoir la possibilité de se retrouver chez soi, sont les conditions minimales pour envisager de prendre en charge les autres domaines de sa vie (santé, travail, liens sociaux, recouvrement des droits,...).

Mais, accéder à un logement (au loyer abordable) n'est pas tout ; il s'agit aussi de parvenir à se maintenir dans ce logement.

L'accompagnement pluridisciplinaire est indispensable et contribue à la réussite dans la durée.

Les logements sont exclusivement privés. Les bénéficiaires sont locataires, paient eux-mêmes leur loyer et sont tenus de respecter le bail. Les logements sont proposés par un « capteur logement » qui entre en contact avec les propriétaires et les inclus dans le projet.

Une équipe de travailleurs sociaux propose un accompagnement global et intensif qui a pour but le maintien des bénéficiaires dans leur logement et leur progressive réinsertion sociale. La disponibilité des travailleurs leur permet d'accompagner les usagers dans chaque domaine de sa vie.

Pour répondre le plus précisément possible à chaque usager, les partenaires du Relais Social du Pays de Liège sont sollicités en fonction de leurs compétences spécifiques et participent activement à l'accompagnement.

Public Cible :

Le projet liégeois s'adresse :

- aux personnes sans-abri de longue durée (plus d'un an) ;
- nécessitant un accompagnement global au sein du logement ;
- souffrant d'un problème de santé mentale et/ou d'assuétude.

Condition d'accès :

En qualité de travailleur social, vous êtes habilité à nous présenter un usager de votre service dont la situation réunit les critères précisés ci-dessus ; après la rencontre, son inclusion dans le projet sera (ou non) décidée par l'équipe.

Le service demandeur de l'inclusion sera sollicité pour rester actif lors de l'accompagnement.

Les logements sont exclusivement privés. Les bénéficiaires sont locataires, paient eux-mêmes leur loyer et sont tenus de respecter le bail. Les logements sont proposés par un « capteur logement » qui entre en contact avec les propriétaires et les inclus dans le projet.

Une équipe de travailleurs sociaux propose un accompagnement global et intensif qui a pour but le maintien des bénéficiaires dans leur logement et leur progressive réinsertion sociale. La disponibilité des travailleurs leur permet d'accompagner les usagers dans chaque domaine de sa vie.

Pour répondre le plus précisément possible à chaque usager, les partenaires du Relais Social du Pays de Liège sont sollicités en fonction de leurs compétences spécifiques et participent activement à l'accompagnement.

Compétence territoriale : Arrondissement de Liège

Responsable : Mme Joëlle HOUBEN

Catégories professionnelles représentées dans l'équipe psycho-médico-sociale :

Assistant-e social-e, éducateur

SITE INTERNET POUR CHERCHER UN LOGEMENT DANS LE PARC PRIVÉ :

www.immoweb.be

www.appartager.be

www.1toit2ages.be

www.immo-vlan.be

www.zimmo.be/fr

www.immo-particulier.be/fr

LISTE DES JOURNAUX TOUTES BOÎTES :

Proximag rubrique immo

Vlan rubrique immo

INTERFACE DE QUARTIER

Siège principal :

Rue des Guillemins, 52
4000 LIÈGE

Pour contacter ce service : Tél : 04 220 58 82 – interface.quartier@cpasdeliege.be

Objectifs : Lutter contre l'exclusion sociale et la grande précarité en mobilisant les ressources et les forces vives (infra-locales, notamment - échelle d'un quartier) susceptibles de permettre aux plus démunis d'exercer inconditionnellement leur droit au logement et / ou préserver l'exercice de celui-ci lorsqu'il est compromis (expulsion, déménagement, rechute compromettant le respect des devoirs,...).

Activités : Accueil de jour - repas - aides de premières nécessités - intervention sociale - proposition d'intégrer le projet - adhésion au projet - accompagnement individualisé de maintien dans le logement, d'une quinzaine de personnes, pour une durée indéterminée - activation, pour se faire, d'un vaste partenariat.

Heures d'ouverture : Horaire fixe propre à chaque service.

En général les antennes du CLSS sont accessibles en matinée; le dispositif d'urgence sociale en 24/24; l'Abri de jour de Liège les mardis, jeudis et vendredi de 14h à 16h.

Compétences Territoriales : Quartiers du Centre-Ville de Fragnée, de Sclessin, de Cointe, du Laveu, de Sainte-Marguerite et d'Outremeuse

Responsables : Les coordinateurs des services partenaires pilotés par la coordination du CLSS :
Tél: 04 222 33 31 - Mail: clss.asbl@gmail.com

Catégorie de professionnels dans l'équipe : Travailleurs sociaux: assistant(e) social(e), éducateur (trice) et un agent administratif

Public cible : Le projet «territorialisé» (quartiers couverts par les services d'accueil de jour du CLSS) s'adresse cependant à tous mais ce sont d'abord les usagers des partenaires opérateurs qui sont concernés

Conditions d'accès : La personne désirant intégrer le projet s'engage à accepter l'accompagnement et l'encadrement de l'équipe des travailleurs sociaux. Cela consiste à :

- participer aux réunions de concertation le/la concernant
- accepter les visites à domiciles
- effectuer les démarches prévues lors des concertations
- maintenir le contact avec les partenaires concernés

HÉBERGEMENT D'URGENCE ET LOGEMENTS DE TRANSIT

Suite à un incendie, une expulsion et un conflit intrafamilial, à la sortie de prison ou pour une autre raison, la personne se trouve à la rue et doit trouver un hébergement ou un logement pour une durée limitée.



SERVICE D'URGENCE SOCIALE DU CPAS DE LIÈGE

SIÈGE PRINCIPAL :

Place Saint-Jacques, 13 à 4020 Liège

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél : 04 221 13 13 (numéro d'urgence)

Tél : 04 220 58 11

Fax : 04 223 61 23

urgence.sociale@cpasdeliege.be

www.cpasdeliege.be

OBJECTIFS :

Répondre, sans délais, aux situations sociales qui exigent une intervention immédiate, telles que :

- les problèmes d'hébergement ;
- les problèmes alimentaires ;
- les problèmes de santé ;
- les situations de crise, de détresse sociale et de détresse psychologique ;
- les conflits (enfants maltraités, cas psychiatriques, etc.) ;
- tout autre situation de détresse sociale nécessitant une intervention.

Appuyer les services de police et d'urgence lorsqu'ils sont confrontés à une situation d'urgence sociale, principalement en dehors des heures d'ouverture des services sociaux habituels.

Le service fonctionne 24/24h et 7/7j, est ouvert à l'ensemble de la population liégeoise, traite une grande variété de problèmes (service social généraliste) et propose un accueil inconditionnel sans rendez-vous et sans délais.

HEURES D'OUVERTURE :

24/24h 7/7j

COMPÉTENCES TERRITORIALE :

Ville de Liège

RESPONSABLE :

M. Thomas THIBEAUMONT

CATÉGORIE DE PROFESSIONNELS DANS L'ÉQUIPE :

Assistants Sociaux, éducateurs, psychologues, criminologue et agents administratifs..

PUBLIC CIBLE :

Toute personne en situation d'urgence sociale sur le territoire de Liège.

CONDITION D'ACCÈS:

Aucune

ABRI DE NUIT DE LIÈGE

SIÈGE PRINCIPAL :

Rue Sur-La-Fontaine, 106 à 4000 Liège

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél : 04 237 00 57

Fax : 04 237 00 59

Courriel: abridenuitliege@gmail.com

OBJECTIFS :

Lutter contre toute forme de précarité, de pauvreté et d'insécurité en offrant :

- une solution temporaire à toute personne en demande d'hébergement ;
- une solution d'hébergement sécurisée et décente ;
- à ces personnes la possibilité d'accéder aux commodités de base (douches, sanitaires, etc.) ;
- à ces personnes la possibilité de se sustenter et de se désaltérer ;
- à ces personnes la possibilité de rentrer en contact avec un travailleur social et de bénéficier d'une orientation adaptée à leurs situations ;

Permettant aux personnes concernées de renouer avec le réseau d'intervenants sociaux. Offrant aux personnes qui le souhaitent la possibilité de bénéficier d'un suivi social et psychologique afin d'entrer dans un processus de sortie de rue. Offrant la possibilité à un public particulièrement précarisé et déstructuré de participer à des activités socio-culturelles et/ou sportives.

ACTIVITÉS :

- hébergement de nuit 365 jours/an – 23 lits + 2 lits d'urgence ;
- organisation d'activités socio-culturelles et sportives ;
- suivi psychologique et orientations sociales.

HEURES D'OUVERTURE :

21h00 – 08h00.

De 21h00 à 22h30 l'Abri de Nuit est directement accessible au public.

Entre 22h30 et 08h00, l'accès se fait uniquement par le biais de services spécifiques (Service d'Urgence Sociale, Police, Hôpitaux)

COMPÉTENCES TERRITORIALES :

L'accueil est inconditionnel.

RESPONSABLE :

M. Thomas THIBEAUMONT

CATÉGORIE DE PROFESSIONNELS DANS L'ÉQUIPE:

assistants sociaux, éducateurs, psychologue, criminologue, agent administratifs, agents d'entretien.

PUBLIC CIBLE :

Toute personne en demande et nécessitant une solution d'hébergement temporaire.

CONDITIONS D'ACCÈS :

L'accueil est inconditionnel.

CELLULE SDF – CPAS DE LIÈGE

SIÈGE PRINCIPAL :

Rue du Vertbois, 88 à 4000 Liège

Il est demandé d'adresser toute correspondance à l'adresse de l'administration centrale : 13, Place Saint-Jacques, LIEGE en précisant l'intitulé du service.

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Rue du Vertbois, 88 à 4000 Liège

Tél : 04 220 69 02

Fax : 04 220 58 90

cellule.sdf@cpasdeliege.be

www.cpasdeliege.be

OBJECTIFS :

À l'instar des antennes « classiques » les missions de base de la Cellule SDF sont liées aux lois du 2/4/1965, du 8/7/1976, et du 26/5/2002. Si la base législative est identique, le travail est un peu différent, car il s'adresse uniquement aux personnes sans domicile fixe et s'inscrit dans une dynamique transversale de travail en réseau.

ACTIVITÉS :

Le travail peut être résumé de manière non-exhaustive par les activités suivantes :

- assurer les permanences sociales et la gestion des dossiers via l'attribution et la gestion ;
- des aides urgentes ;
 - Du Revenu d'Intégration Social de Rue,
 - Des aides financières liées aux sanctions (chômage, mutuelle, all. Handicapé,...) ;
 - Des aides à l'installation ;
 - Des attestations d'extrême urgence sociale pour les logements sociaux ;
- assumer le travail lié aux adresses de référence (inscriptions, révisions, tri et distribution du courrier, etc.) ;
- favoriser, autant que faire se peut, l'intégration sociale des bénéficiaires via une remise en ordre administrative et l'accès à un revenu ;
- participer activement aux suivis transversaux organisés autour des usagers ;
- apporter une expertise et un soutien à l'ensemble du dispositif ;
- assurer un lien et un suivi pour les différents intervenants actifs autour des situations individuelles.

Depuis 2013, la Cellule SDF a également en charge les dossiers sociaux de deux Maisons d'accueil de Liège.

En plus de ces missions de base, l'équipe de la Cellule SDF participe activement à différentes concertations menées autour de situations individuelles par des services internes ou externes au CPAS.

HEURES D'OUVERTURE :

Permanences sociales : Lundi : 09h00 – 11h30

Mercredi : 09h00 – 11h30

Vendredi : 09h00 – 11h30

Permanence relative uniquement aux adresses de référence : Jeudi 09h00 – 12h00

Le reste du temps, le service fonctionne à bureau fermé. Il est cependant joignable par téléphone, fax et e-mail.

COMPÉTENCES TERRITORIALES :

Territoire de la ville de Liège

RESPONSABLE :

M. Thomas THIBEAUMONT

CATÉGORIE DE PROFESSIONNELS DANS L'ÉQUIPE :

Assistants Sociaux, éducateurs, psychologues, criminologue et agents administratifs.

PUBLIC CIBLE :

Toute personne résidant sur le territoire de Liège et pouvant prétendre à un droit au Revenu d'Intégration Sociale.

CONDITIONS D'ACCÈS :

Les conditions d'accès sont liées au cadre législatif.

Néanmoins, le service s'adresse uniquement aux personnes sans domicile fixe.

ABRI DE NUIT THERMOS LIÈGE

SIÈGE PRINCIPAL :

Rue Chevaufosse, 80 à 4000 Liège

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél : 04 221 41 03

contact@thermos-liege.be

<http://thermos-liege.be>

OBJECTIFS :

L'esprit premier de l'asbl est de contribuer, dans la mesure de ses moyens, à rendre le sens de leur dignité d'homme ayant une place dans la société, à ceux qui s'en sentent momentanément ou durablement, affectivement ou économiquement exclus ... [Extrait de l'article 3 de nos statuts].

ACTIVITÉS :

Au rez-de-chaussée se trouve une salle où du café, des boissons et une petite restauration (selon les disponibilités) sont à leur disposition. Nous y prenons le temps de parler et d'écouter.

Aux étages, 22 lits sont répartis dans deux dortoirs avec un veilleur par dortoir. Vers 23h, nos hôtes montent se coucher. Les accompagnateurs quant à eux ont fini leur soirée. A 6h45, c'est le lever, le petit déjeuner puis le départ à 7h45.

Les soirées sont prises en charge par les équipes de bénévoles. Chaque équipe preste une soirée tous les quinze jours. Les équipes repas se composent de 10 bénévoles ; celles de l'abri de nuit de 6 bénévoles dont 3 passent la nuit sur place avec les hébergés. Chaque équipe est complétée par un coordinateur qui assure l'inscription des demandeurs et leur accès au local.

HEURES D'OUVERTURE :

Ouvert du lundi au dimanche de 21h à 7h45 (du 26 octobre au 24 avril)

Inscription de 20h à 20h45

RESPONSABLE :

M. François REYNEBEAU, Président.

CATÉGORIE DE PROFESSIONNELS DANS L'ÉQUIPE :

Travailleur social et bénévoles.

PUBLIC CIBLE :

Sans-abri, sans domicile fixe, sortants de prison, sans-papiers.

CONDITIONS D'ACCÈS :

Accueil inconditionnel de toute personne se présentant à notre porte pour autant que la capacité ne soit pas dépassée.

LE RELAIS LOGEMENT DU CPAS

SIÈGE PRINCIPAL :

Rue d'Amercoeur, 58 à 4020 Liège

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Logements de Transit : Site de Naniot

Rue Naniot, 5 - 4000 Liège

Tél : 04 224 52 73

Fax : 04 224 52 79

relais.logement.naniot@cpasdeliege.be

Logements de Transit : Site des Prébendiers

Rue d'Amercoeur, 58 - 4020 Liège

Tél : 04 341 19 66

Fax : 04 340 34 99

relais.logement.prebendiers@cpasdeliege.be

OBJECTIFS :

- mettre à disposition sur le territoire communal des logements de transit pour une durée d'occupation de 3 à 6 mois renouvelable une fois selon les situations ;
- offrir un accompagnement social individualisé au public dans l'objectif de favoriser l'accès à un logement stable ;
- mise à disposition d'une maison solidaire et d'un accompagnement social individuel et collectif (projet partenarial avec Habitat Service).

ACTIVITÉS :

- un encadrement psycho-social des occupants est assuré pour arriver à une sortie réussie du logement au terme de la période d'hébergement. Cet accompagnement se fait de manière individuelle et collective, dans le but d'agir sur les raisons de la perte du logement et d'aider les bénéficiaires à mettre en œuvre « les bonnes pratiques » qui leur permettront de se reloger et de se maintenir dans leur futur logement ;
- des ateliers recherche logement sont organisés à raison de 2 fois semaine et un atelier thématique sur le logement est animé 2 fois par mois ;
- un suivi dans la gestion des énergies est assuré par l'équipe éducative ;
- des activités de quartier sont développées avec les occupants (jardin collectif, fête de quartier, ..).

COMPÉTENCES TERRITORIALE :

Le territoire de la Ville de Liège

RESPONSABLE :

Mme Valérie BERNARD

CATÉGORIES DE PROFESSIONNELS DANS L'ÉQUIPE:

Éducatrices et assistants sociaux.

PUBLIC CIBLE :

Les logements de transit sont destinés à toute personne qui a perdu son logement pour des raisons de force majeure : un incendie, un sinistre, une expulsion judiciaire ou suite à un arrêté d'inhabitabilité, une séparation familiale ou de couple.

Le public hébergé est très diversifié : personnes seules ou familles, allocataires sociaux ou travailleurs, personnes sans abri de longue durée ou dans une situation urgente.

Les personnes peuvent être confrontées à des problèmes d'addiction, de santé, de santé mentale ou de surendettement. Tout ce qui fait qu'à un moment de sa vie, une personne se trouve dans l'impossibilité d'accéder ou de se maintenir dans son logement.

CONDITIONS D'ACCÈS ET DE FONCTIONNEMENT :

Il n'y a pas de liste d'attente, dès qu'un logement se libère, le Relais Logement du CPAS en informe un ensemble de services de première ligne : l'Urgence sociale, les antennes sociales et services du CPAS, le Relais social, les services communaux...

Pendant quatre jours, du mercredi au lundi suivant, l'équipe éducative reçoit toutes les candidatures par téléphone ou au bureau.

Le Relais sélectionne celles qui répondent à leurs conditions, notamment constater une perte effective du logement, manifester un intérêt pour l'accompagnement social et se retrouver avec un risque d'éclatement familial lié à la perte imminente du logement

Un entretien fait suite à la sélection fixant le cadre d'intervention et les besoins rencontrés par les candidats.

Les occupants s'engagent non pas dans un contrat de bail, mais dans un contrat de mise à disposition d'un logement à titre précaire.

L'indemnité d'occupation correspond à 20 % des revenus. Le paiement des charges énergétiques et la constitution d'une épargne sont à charge des occupants

Le public s'engage et accepte, en occupant les logements, un accompagnement individualisé spécifique.

MAISON D'ACCUEIL POUR HOMMES ET FAMILLES DES SANS-LOGIS

SIÈGE PRINCIPAL :

Rue Saint-Laurent, 172 à 4000 Liège

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél : 04 226 32 72

Fax : 04 252 86 09

accueil.hommes@sans-logis.be

www.sans-logis.be

OBJECTIFS :

Maison d'accueil d'urgence pour hommes et familles 64 lits

Maison de vie communautaire 17 lits

ACTIVITÉS :

- Hébergement (gîte et couvert)
- Accompagnement social
- Recherche de logement

HEURES D'OUVERTURE :

24/24h – 7/7j

RESPONSABLE :

Mme Brigitte COLLARD, directrice

CATÉGORIE DE PROFESSIONNELS DANS L'ÉQUIPE :

Assistants sociaux, éducateurs de jour, éducateurs de nuit, personnel technique (cuisiniers et femmes d'ouvrage).

PUBLIC CIBLE :

Personnes sans abri

CONDITIONS D'ACCÈS :

- accepter le règlement d'ordre intérieur
- accepter la co-gestion des revenus
- accepter le suivi social
- payer l'hébergement à partir du moment où la personne récupère des revenus

MAISON D'ACCUEIL POUR FEMMES ET ENFANTS DES SANS LOGIS

SIÈGE PRINCIPAL :

Rue Bassenge, 46 à 4000 Liège

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél : 04 222 13 55

Fax : 04 223 19 15

accueil.femmes@sans-logis.be

www.sans-logis.be

OBJECTIFS :

Accueil et hébergement de femmes et enfants en grande difficulté.

ACTIVITÉS :

Maison d'hébergement d'urgence pour femmes en difficulté accompagnées ou non d'enfant(s) comprenant 44 lits.

Accompagnement dans les projets individualisés de réinsertion basés sur 3 axes:

- l'accès à l'ensemble des droits (retrouver des ressources financières, appel à un avocat,...) ;
- le développement des ressources personnelles ;
- la réinsertion sociale dans l'environnement quotidien.

Un accompagnement psychosocial avec les enfants, en relation avec la mère, est proposé.

HEURES D'OUVERTURE :

24/24h

COMPÉTENCES TERRITORIALE :

Liège, Région Wallonne.

RESPONSABLE :

M. Etienne DENIS, directeur, etienne.denis@sans-logis.be

CATÉGORIES DE PROFESSIONNELS DANS L'ÉQUIPE :

Assistant-e social-e, éducateur-trice

PUBLIC CIBLE :

Toute femme adulte en situation de précarité se trouvant sans hébergement ; accompagnée ou non d'enfants.

CONDITIONS D'ACCÈS :

24/24h, 7/7 jours

SIÈGE PRINCIPAL :

Rue des Grands Prés, 25 à 4032 Chênée

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél : 04 365 72 56

Fax : 04 371 96 19

emmaus.liege.asbl@gmail.com

OBJECTIFS :

- favoriser l'autonomie de la personne.
- responsabiliser la personne et viser son épanouissement.
- réintégrer la personne dans la société.

ACTIVITÉS :

Accueil, hébergement et accompagnement pour hommes majeurs en difficulté (12 lits).

HEURES D'OUVERTURE :

De 8h30 à 16h30.

RESPONSABLE :

Mme Séverine SCHRIJVERS, Directrice

M. Luc VANDEVOORDE, Président

CATÉGORIES DE PROFESSIONNELS DANS L'ÉQUIPE :

Assistant(e) social(e) / éducateur (trice)

PUBLIC CIBLE :

Hommes de plus de 18 ans

CONDITIONS D'ACCÈS :

Hommes de plus de 18 ans

SIÈGE PRINCIPAL :

Rue Pierreuse, 31 à 4000 Liège

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél : 04 223 74 28 – 0495 10 11 50

Fax : 04 232 04 95

thais@asblthais.org

www.asblthais.org

OBJECTIFS :

L'accompagnement psychosocial

L'accompagnement est envisagé en hébergement, en post hébergement ou en suivi ambulatoire. L'objectif poursuivi par les intervenants sociaux est d'améliorer de façon globale la situation sociale, de logement, de santé et familiale des personnes accompagnées.

Les personnes sont considérées comme actrices de leur prise en charge et, par conséquent, l'intervenant social a un rôle de soutien et d'accompagnement. Il va renseigner, informer et effectuer avec la personne la prise de contact avec un service ou l'accompagner physiquement dans cette démarche.

ACTIVITÉS :

- Maison d'accueil
- Service ambulatoire
- Association de Promotion du Logement

HEURES D'OUVERTURE :

Du lundi au Jeudi de 9h à 17h30

le Vendredi : de 9h à 16h

COMPÉTENCES TERRITORIALES :

Mme Michèle VAN DE MOORTELE

PUBLIC CIBLE :

L'asbl Thaïs a pour objet social l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des personnes en difficulté sociale, en lien avec les assuétudes ou la prostitution (95% du public). Toutes les assuétudes sont prises en considération (alcool, drogues, médicaments,...).

Le service donne une priorité à l'accompagnement des familles, parents toxicomanes ou non, avec leurs enfants ou aux couples

CONDITIONS D'ACCÈS :

Actuellement, la procédure d'accueil est centrée sur deux entretiens individuels.

Dans un premier temps, la personne est reçue par un travailleur social afin de lui présenter le fonctionnement du centre d'accueil (organisation, règlement, modalités de l'accompagnement, etc). Au cours de cet entretien, le règlement d'ordre intérieur est lu à la personne et un exemplaire de ce règlement lui est remis en mains propres. Le travailleur social examine également la situation de la personne afin de cerner sa demande (attentes, besoins, objectifs) et l'adéquation avec le projet pédagogique du service. Nous tentons également de clarifier la motivation de la personne à vouloir entrer en maison d'accueil.

Dans un second temps, la personne est reçue par un autre travailleur social et la Directrice afin de peaufiner ses attentes et de s'assurer de son adhésion à l'accompagnement proposé. En effet, nous insistons beaucoup sur le fait que nous n'offrons pas un toit mais que nous proposons d'abord et avant tout un accompagnement individualisé.

SIÈGE PRINCIPAL :

Rue Rouveroy 2 à 4000 Liège

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél : 04 232 40 30

Fax : 04 232 40 39

info@asblsurya.be

OBJECTIFS :

Accompagnement et hébergement des personnes victimes de traite et/ou de trafic des êtres humains.

ACTIVITÉS :

- hébergement en logement de transit collectif et/ou individuel.
- accompagnement social, éducatif, juridique et administratif.

HEURES D'OUVERTURE :

24h24 permanence téléphonique et bureau du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00.

COMPÉTENCES TERRITORIALE :

La Belgique et plus particulièrement la Région wallonne.

RESPONSABLE :

M. Christian MEULDERS, Directeur

CATÉGORIES DE PROFESSIONNELS DANS L'ÉQUIPE :

Assistants sociales et éducatrices.

PUBLIC CIBLE :

Toutes les personnes présumées victimes de traite et/ou de trafic des êtres humains sur le territoire belge.

CONDITIONS D'ACCÈS :

Quitter son milieu d'exploitation et ne plus avoir de contact avec les auteurs présumés.

COLLECTIF CONTRE LES VIOLENCES FAMILIALES ET L'EXCLUSION SECTEUR HÉBERGEMENT - REFUGE

SIÈGE PRINCIPAL :

Rue Maghin 11 à 4000 Liège

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél : Service administratif : 04 221 60 69

Refuge : 04 223 45 67 (24/24)

Fax : 04 250 07 57

refuge@cvfe.be – www.cvfe.be

OBJECTIFS :

Accueillir, soutenir et accompagner les personnes victimes de violence conjugale et/ou intra-familiale.

ACTIVITÉS :

Ligne d'écoute téléphonique

Hébergement et suivi post-hébergement

Suivi psychosocial & juridique individualisé, entretiens familiaux

Accueil de la petite enfance

Consultations psychosociales et juridiques gratuites

HEURES D'OUVERTURE :

Accueil téléphonique 24h/24 au 04/223.45.67

Consultations et entretiens sur rendez-vous.

RESPONSABLES :

Directrice générale : Marisa Giancane

Directrice générale adjointe : Caroline Compère

CATÉGORIE DE PROFESSIONNELS DANS L'ÉQUIPE

Assistant-e social-e / criminologue / éducateur-trice / juriste / psychologue / puériculteur-trice

PUBLIC CIBLE :

Femmes victimes de violence conjugale et/ou intra-familiale avec leurs enfants

Toute personne touchée par la problématique

Autres professionnels

CONDITIONS D'ACCÈS :

Néant

PLAN GRAND FROID

(PGF)

Les objectifs du projet:

- coordination du PGF au départ du Relais Social du Pays de Liège
- durée minimum : du 1er novembre au 31 mars
- organisation d'un accueil continu et 24h/24 des personnes sans-abri
- inconditionnalité de l'accueil pendant la durée du PGF
- mise à disposition de commodités de base pour les personnes sans-abri

Les services d'hébergement d'urgence, d'accueil de jour et de soirée, le travail de rue, le relais santé, l'urgence sociale sont impliqués dans la réalisation de ces objectifs (intensification de leurs prestations pour disponibilité accrue).

Les subventions spéciales de la Wallonie et du SPP-IS contribuent à une rencontre optimale des objectifs fixés par l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 mai 2013.

Actuellement, la Défense met à disposition des locaux à la Caserne Saint-Laurent permettant l'ouverture d'un abri supplétif (du 1er décembre au 31 mars- 25 places).

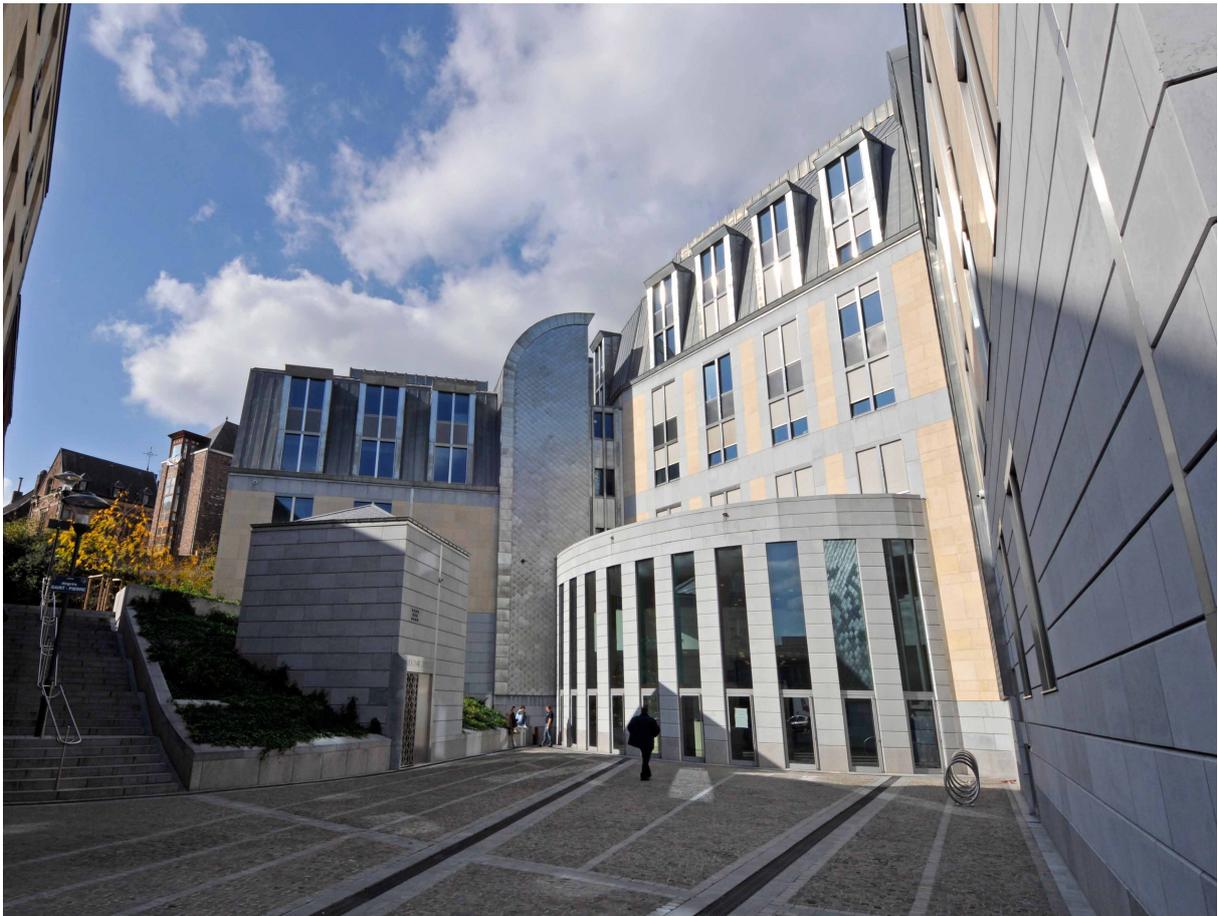
En cas de situations exceptionnelles (froid intense et saturation des abris de nuit), la Ville de Liège assure le relogement de personnes en danger (par exemple : réquisition de chambres d'hôtel).

Personne de contact : Adrien FIEVET et Elodie TOULEMONDE : 04 230 53 71-75

LES DROITS ET DEVOIRS LIÉS AU CONTRAT DE BAIL

Différentes structures existent pour défendre vos droits de locataires.

Vu la complexité du cadre juridique, le renvoi vers ces structures est conseillé.



PERMANENCE JURIDIQUE DU SERVICE DU LOGEMENT DE LA VILLE DE LIÈGE

SIÈGE PRINCIPAL :

Maison de l'Habitat
Rue Léopold, 37 à 4000 Liège

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Rendez-vous à prendre au 04 221 66 77

OBJECTIFS :

Aider les propriétaires et locataires dans la gestion de leurs droits et obligations respectifs découlant du contrat de bail en répondant à leurs demandes d'informations et en leur offrant une aide à la rédaction éventuelle de courriers (mise en demeure...)

ACTIVITÉS :

Permanence juridique

HEURES D'OUVERTURE :

Mardi de 14h à 17h à la Maison de l'Habitat

COMPÉTENCE TERRITORIALE :

Commune de Liège

RESPONSABLE :

Mme Marie HANNEQUART, juriste, AS au Service du Logement

PUBLIC CIBLE :

Tout locataire ou propriétaire

CONDITIONS D'ACCÈS :

Aucune

ASBL HABITAT-SERVICE

SIÈGE PRINCIPAL :

Rue Chevaufosse,78 à 4000 Liège

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél : 04 226 20 55

info@habitat-service.be

www.habitat-service.be

OBJECTIFS :

Informer les locataires et propriétaire sur leur droit et/ou devoirs.

ACTIVITÉS :

Informations juridiques et rédaction de courriers (renom, réclamation, indexation, travaux,...), médiation propriétaire-locataire,

HEURES D'OUVERTURE :

Sur rendez-vous (du lundi au vendredi entre 9h et 17h)

RESPONSABLES :

Accompagnatrices sociales : Mme Aurélie GRETRY et Mme Laurence GRIDELET

PUBLIC CIBLE :

Propriétaire/ locataire

CONDITIONS D'ACCÈS :

Gratuit

SERVICE D'AIDE JURIDIQUE : PERMANENCES DE PREMIER CONSEIL

SIÈGE PRINCIPAL :

Palais de justice, couloir du rez-de-chaussée

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Il faut se rendre sur place

OBJECTIFS :

Premier conseil

ACTIVITÉS :

Un avocat de permanence donne une brève consultation : c'est le premier conseil. Limité à la communication d'informations juridiques simples, le premier conseil est donné au cours de permanences à vocation générale ou spécialisée (droit de la jeunesse, droit du séjour, aide sociale, droit au logement, droit de la consommation)

HEURES D'OUVERTURE :

Tous les jours ouvrables de 9h30 à 12h00 (10h à 12h en juillet et août)

COMPÉTENCES TERRITORIALE :

Arrondissement Liège

CONDITIONS D'ACCÈS :

Le premier conseil est accessible à tous, sans condition de revenus.

PERMANENCES DU BUREAU D'AIDE JURIDIQUE : DÉSIGNATION D'UN AVOCAT

SIÈGE PRINCIPAL :

Rue du Palais, 66 à 4000 Liège

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél : 04 222 10 12

Fax : 04 222 10 14

www.barreaudeliege.be

ACTIVITÉS :

Si les conditions familiales et financières sont réunies, un avocat de permanence désigne un confrère pour diligenter une procédure ou donner un conseil approfondi. Les permanences de désignation sont également à vocation générale ou spécialisée (droit de la jeunesse, droit du séjour, aide sociale, droit au logement, droit de la consommation)

HEURES D'OUVERTURE :

Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h.

COMPÉTENCES TERRITORIALE :

Liège et arrondissement

CONDITIONS D'ACCÈS :

Gratuit ou partiellement payant en fonction des revenus

DOCUMENTS À FOURNIR :

- une composition de ménage (de moins de 2 mois).
- justificatif(s) des revenus actuels de toutes les personnes qui apparaissent sur la composition de ménage (copie de la dernière fiche de salaire, attestation de la mutuelle, preuve de la perception de la pension alimentaire, preuve de la perception des loyers, justificatif du statut étudiant, justificatif des revenus pour les apprentis, etc.).

PERMANENCE DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME DE LIÈGE

SIÈGE PRINCIPAL :

Rue des Mineurs, 17 à 4000 Liège

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Uniquement sur rendez-vous : 04 221 47 59

OBJECTIFS :

Informier le public de ses droits et devoirs en matière locative.

ACTIVITÉS :

Information juridique et accompagnement dans la rédaction de courriers (renom, travaux à faire effectuer, indexation,...)

HEURES D'OUVERTURE :

Lundi et jeudi de 14h à 17h / mercredi et vendredi de 10h à 13h / mardi de 10h à 17h.

RESPONSABLE :

M. Paul FLAMAND, juriste

PUBLIC CIBLE :

Toute personne ayant une question relative à la législation sur le logement

DAL : COLLECTIF DU DROIT AU LOGEMENT

SIÈGE PRINCIPAL :

Centre culturel « Barricade »
Rue Pierreuse, 21 à 4000 Liège

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél : 0492 67 60 09

OBJECTIFS :

- informer et se former ensemble pour le droit au logement ;
- orienter, soutenir pour mieux maîtriser sa situation ;
- rechercher des réponses collectives aux difficultés rencontrées ;
- créer des liens, se mettre en projets, participer à des activités autour des enjeux du droit au logement.

ACTIVITÉS :

Le D.A.L de Liège se réunit tous les mois. Ouvert à tous, il regroupe des personnes en difficultés de logement, des travailleurs sociaux, des citoyens mobilisés.

C'est d'abord un groupe d'entraide : chacun peut venir y témoigner de ses difficultés, échanger des conseils, profiter de l'expérience des autres et d'avis spécialisés dans une ambiance conviviale.

HEURES D'OUVERTURE :

Tous les premiers mardis du mois à 14h00.

COMPÉTENCE TERRITORIALE :

Le Grand Liège

RESPONSABLE :

M. José PASCAL, délégué volontaire

PUBLIC CIBLE :

Toute personne en difficulté de logement.

SIÈGE PRINCIPAL :

Rue Saint-Remy, 2 à 4000 Liège

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél : 04 222 38 48

c.n.a.l@skynet.be

OBJECTIFS :

Permettre aux personnes d'étudier un dossier ou de pouvoir s'informer.

ACTIVITÉS :

Consultations de 15 minutes gratuites.

HEURES D'OUVERTURE :

Sur base d'un rendez-vous, tous les 2ème et 4ème lundis du mois de 17h00 à 19h00 sauf congés scolaires.

COMPÉTENCES TERRITORIALE :

Arrondissement de Liège.

CONDITIONS D'ACCÈS :

Service gratuit.

PRIMES – AIDES – FINANCEMENT

Les pouvoirs publics proposent aux locataires plusieurs primes, aides, financements ou conseils pour améliorer la qualité de leur logement.

Réduire ses consommations et ses factures d'énergie – Comment s'y prendre ?

La Ville de Liège propose une approche visant à implémenter au niveau local la logique d'intervention de la « Convention des Maires pour une Europe de l'énergie Durable », à savoir:

- choisir un fournisseur d'énergie proposant un tarif et des services correspondant aux besoins spécifiques de chaque ménage ;
- mettre en place un bilan et ensuite un suivi des consommations ;
- adopter des comportements économes en énergie ;
- réaliser des petits aménagements dans son logement permettant des économies d'énergie avec un retour sur investissement très court ;
- intervenir sur la structure et les systèmes du bâtiment.

À chacune de ces étapes, des aides et des supports sont proposés.

Ainsi, chaque citoyen peut contacter les conseillers énergie de la Ville de Liège et de l'asbl Liège-Energie afin d'être guidé sur le comparateur officiel de la Wallonie.

Ces rendez-vous d'analyse de factures permettent en outre d'identifier d'éventuelles anomalies de consommation. Ces rendez-vous sont gratuits et confidentiels.

Les conseillers énergie de la Commune et de l'asbl Liège-Energie rencontrent également les citoyens désireux de mettre en place un suivi et un bilan de leurs consommations afin de développer avec eux les outils adéquats.

Deux fois par mois, des ateliers Energie sont organisés pour découvrir ou redécouvrir ces petits gestes simples mais concrets qui peuvent améliorer votre confort tout en limitant vos factures d'énergie. Lors de ces ateliers, les petits aménagements accessibles à tous, propriétaires et locataires, et offrant un temps de retour rapide sont également passés en revue. Afin de garantir l'aspect participatif de ces ateliers, ils sont organisés pour des groupes de 7 à 14 personnes et sur inscription uniquement.

Pour les citoyens qui souhaitent investir dans la rénovation énergétique de leur bâtiment, la Maison de l'Habitat regroupe plusieurs services qui permettent, en un seul lieu, d'obtenir toutes les informations permettant de mener à bien le projet :

- une aide technique : analyse des devis, choix de tel ou tel isolant, information sur les différents types de chaudière, etc... ;
- une aide financière : information sur les dispositifs financiers en matière de rénovation énergétique, tel que le prêt 0% de la Wallonie (Ecopack), les primes Rénovation et les primes Energie.

Pour plus d'informations et prise de rendez-vous:

Maison de l'Habitat

Rue Léopold 37 à 4000 Liège

Tél : 04/221.66.77 — energie@liege.be — <http://www.liege.be/logement/maison-de-l-habitat>

SIÈGE PRINCIPAL :

Maison de l'Habitat
Rue Léopold, 37 à 4000 Liège

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél : 04 221 56 40
Fax : 04 221 56 49
info@liege-energie.com
www.liege-energie.com

OBJECTIFS :

Liège-Energie est une association sans but lucratif qui développe des initiatives locales visant à réduire de manière durable la consommation d'énergie.

Liège-Energie est reconnu par la Wallonie comme Entité Locale de la Wallonie dans le cadre de l'accompagnement des ménages dans leurs démarches de primes et de prêts.

Liège-Energie est reconnu comme Agence Locale de l'Energie de la Ville de Liège.

ACTIVITÉS :

- L'asbl organise des actions d'informations et de sensibilisation des ménages liégeois sur les aides, comportements et investissements économiseurs d'énergie ;
- Liège-Energie accompagne les citoyens dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement (primes et prêts à taux réduit) ;
- Liège-Energie accompagne l'ensemble des citoyens avec une attention pour les plus précarisés dans leurs démarches de prêt auprès de la Société Wallonne du Crédit Social et du Fonds du Logement de Wallonie ;
- Liège-Energie a été intégrée par le Gouvernement Wallon comme action prioritaire du Plan Wallon de Lutte contre la Pauvreté.

HEURES D'OUVERTURE :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (sauf le vendredi jusqu'à 15h30)

COMPÉTENCES TERRITORIALE :

Actuellement, la Ville de Liège. Une extension au bassin de vie est prévue.

RESPONSABLE :

M. Gün GEDIK, coordinateur.

PUBLIC CIBLE :

Tous les citoyens candidats-rénovateurs

CONDITIONS D'ACCÈS :

Aucune

SIÈGE PRINCIPAL :

Place Saint-Michel, 86 à 4000 Liège

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél : 04 250 93 30

Fax: 04 250 93 39

E-mail: ew.liege@spw.wallonie.be

www.wallonie.be/fr/contacter-la-wallonie

OBJECTIFS :

Les 11 Espaces Wallonie répartis sur le territoire wallon ont pour objectif de répondre aux questions des citoyens sur différentes thématiques (Logement, Transport, etc...) dont la thématique Energie.

ACTIVITÉS :

Les citoyens peuvent ainsi:

- obtenir des publications, formulaires ;
- rencontrer des spécialistes en matière de logement, énergie, surendettement, etc...
- découvrir gratuitement les nouvelles technologies via la mise à disposition de Cyberspaces ;
- participer à des conférences ou expositions sur des thèmes particuliers.

Différentes permanences sont organisées également (voir horaires d'ouverture) :

HORAIRE D'OUVERTURE GÉNÉRALE

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (sauf le vendredi, jusque 15h30)

HORAIRE DES PERMANENCES

Infos-conseils Logement :

Mardis et jeudis :

9h-13h **SANS rendez-vous** et par téléphone au 04/250.93.30.

Vendredis:

9h-13h **SUR rendez-vous** et par téléphone au 04/250.93.30.

Point de contact anti-discrimination (Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme + Institut pour l'Égalité des femmes et des hommes) :

Sur demande

Permanences du Centre régional pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère de Liège (CRIPEL)

Lundi : 8h30-17h / Mardi : 13h-17h / Mercredi : 8h30-13h / Jeudi : 13h-17h / Vendredi : 8h30-13h

OU sur rendez-vous au 04/220.01.24 ou secretariat@cripel.be

PUBLIC CIBLE :

Tous les citoyens

CONDITIONS D'ACCÈS :

Aucune

GUICHETS ENERGIE WALLONIE - LIÈGE

SIÈGE PRINCIPAL :

Maison de l'Habitat
Rue Léopold, 37 à 4000 Liège

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél : 04 221 66 66
Fax : 04 222 31 19
guichetenergie.liege@spw.wallonie.be
<http://energie.wallonie.be/fr/guichet-energie-wallonie-liege.html?IDC=6946&IDD=21885>

OBJECTIFS :

Les Guichets Energie Wallonie, ce sont 16 espaces répartis dans toute la Région et une équipe de 40 consultants qui accueillent et guident le citoyen dans les domaines touchant à l'énergie au sein de son habitat. Ils représentent un passage incontournable pour tous les citoyens, locataires ou propriétaires, à la recherche de conseils et astuces durables à adopter au quotidien comme dans leurs projets de construction ou de rénovation.

ACTIVITÉS :

Aux guichets, le citoyen bénéficie de conseils techniques personnalisés, neutres et entièrement gratuits prodigués par des spécialistes. Il obtient aussi des informations claires sur la réglementation et sur les aides en matière d'énergie en vigueur en Wallonie. Chez lui, le citoyen consomme mieux et moins d'énergie, allège ses factures et gagne en confort.

Les Guichets Énergie Wallonie, la première étape d'une démarche futée pour plus d'économies, plus de confort et un plus grand respect de l'environnement.

HEURES D'OUVERTURE :

Du mardi au vendredi, de 9h à 12h ou sur rendez-vous.

PUBLIC CIBLE :

Tous les citoyens

CONDITIONS D'ACCÈS :

Aucune

CELLULE ECO-LOGEMENT DU RELAIS LOGEMENT DU CPAS DE LIÈGE

SIÈGE PRINCIPAL :

Rue Douffet, 24 - 4020 Liège

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél : 04 349 22 30

fax : 04 349 22 49

ecologement@cpasdeliege.be

OBJECTIFS :

La Cellule se propose d'agir sur le logement dans sa structure et sur le locataire dans ses habitudes d'occupation. Il s'agit de permettre au public cible d'accéder à un logement conforme, respectueux des normes de salubrité, de sécurité et d'hygiène et de s'y stabiliser, d'optimiser les installations et équipements liés aux consommations d'énergie et de développer la pédagogie de l'habitat auprès des locataires, propriétaires et travailleurs sociaux.

ACTIVITÉS :

- offrir un accompagnement individualisé en matière de gestion d'énergie (bilan, petits travaux, achat d'équipements économiseurs d'énergie) ;
- analyser et intervenir dans des investissements techniques et structurels favorisant la stabilité des locataires et leur capacité à assumer leurs factures d'énergies (Fonds Gaz Electricité) ;
- réaliser un bilan technique et comportemental en vue de la mise en place d'une économie d'énergie ;
- créer des outils d'intervention favorisant une politique préventive en matière d'énergie ;
- instruire les dossiers Mebar pour la Région Wallonne ;
- assurer la gestion des prêts Ecopack et Rénopack (prêts à 0% pour la réalisation de travaux économiseurs d'énergie) pour le public cible (précarisé), en collaboration avec l'asbl Liège-énergie. Les tuteurs-énergie et l'architecte proposent au public cible un accompagnement personnalisé.

HEURES D'OUVERTURE :

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Permanences MEBAR : les 2ème et 4ème jeudis du mois de 9h à 11h30.

COMPÉTENCES TERRITORIALES :

Commune de Liège.

RESPONSABLE :

Mme. Valérie Bernard

CATÉGORIE DE PROFESSIONNELS DANS L'ÉQUIPE :

assistants sociaux, éducateurs, architecte, agents techniques, tuteurs d'énergie et agents administratifs.

PUBLICS CIBLES :(CONDITIONS NON CUMULATIVES)

- être dans une situation de précarité financière par rapport à l'accès et à la gestion des énergies ;
- être propriétaire ou locataire et avoir introduit auprès de l'asbl Liège Energie une demande de prêt travaux Ecopack ou Rénopack.

CONDITIONS D'ACCÈS:

- occuper un logement dont l'isolation, le chauffage ou les installations sont défectueuses ou font défaut ;
- être endetté par rapport aux factures d'énergies ;
- éprouver des difficultés à gérer ses consommations d'énergies.

LA MAISON DE L'HABITAT



Située rue Léopold n°37, la Maison de l'Habitat a pour objectifs de regrouper différents services d'information et d'aide aux citoyens en matière de logement.

Ainsi les citoyens peuvent y trouver les services suivants :

L'Agence Immobilière Sociale agit comme intermédiaire entre les propriétaires bailleurs et les locataires à la recherche d'un logement. Son objectif principal est de favoriser la mise à disposition d'immeubles issus du parc immobilier tant privé que public en vue de répondre à la demande de logements de qualité. met en lien des locataires

L'A.I.S. (ré)introduit des logements salubres dans le circuit locatif au bénéfice de ménages en état de précarité ou à revenus modestes.

Les Guichets de l'Energie de la Wallonie

L'asbl Liège-Energie est l'Agence Locale de l'Energie de la Ville de Liège et s'est vue confiée différentes missions : informations des citoyens en matière d'énergie, lutte contre la précarité énergétique, etc. En outre, l'asbl Liège-Energie a été désignée comme guichet pour le prêt 0% de la Wallonie, l'Ecopack.

La Cellule Energie du Service du Logement de la Ville de Liège : les conseillers en Energie, en collaboration étroite avec l'asbl Liège-Energie, mènent différentes actions d'informations et de sensibilisation du public sur les économies d'énergie. Ainsi, lors des ateliers, conférences et des permanences, tous les citoyens, qu'ils soient locataires ou propriétaires, trouveront réponse à leurs questions en matière d'énergie.

En matière d'énergie, les services présents à la Maison de l'Habitat peuvent ainsi répondre à la logique d'intervention proposée par la Convention des Maires pour une Europe de l'Energie Renouvelable, signée par la Ville de Liège, pour aider tous les citoyens savoir :

- aider les citoyens à mettre en place un suivi de leurs consommations
- guider les citoyens vers les bons choix en matière de fourniture d'énergie
- (ré)-apprendre les gestes quotidiens permettant de réduire sa facture ainsi que les petits aménagements accessibles à tous, propriétaires mais également locataires
- Soutenir la rénovation énergétique et la création d'emplois dans ce secteur par une information technique performante et des outils financiers pertinents et efficaces.

COORDONNEES

Maison de l'Habitat

Rue Léopold, 37 à 4000 Liège

04 221 66 77

energie@liege.be

www.liege.be/logement/maison-de-l-habitat

SIÈGE PRINCIPAL :

Rue Nanon,98 à 5000 Namur

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél : 081 39 06 26

info@energieinfowallonie.be

www.energieinfowallonie.be

OBJECTIFS :

Energie Info Wallonie est un service associatif gratuit et indépendant qui a pour objectif de soutenir et informer les intervenants sociaux et les citoyens sur toute difficulté ou question liée à l'accès à l'énergie.

Nos thématiques : contrat, choix du fournisseur, factures, mesures sociales, démarchage, dettes d'énergie, déménagement, compteur à budget, décompte de charges, plaintes, recours en justice de paix...

ACTIVITÉS :

- Permanence téléphonique à destination des travailleurs sociaux du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 et à destination des citoyens les lundi et jeudi de 9h à 12h30.
- 081/ 390 626
- Site internet d'information (fiches info, schémas, courriers types, formulaires, ...)
www.energieinfowallonie.be
- Formations et animations à destination des travailleurs sociaux et citoyens (sur programme ou à la demande)
- Réseau échanges pour les travailleurs sociaux
- Outil pédagogique Energic'À Brac sur le marché de l'énergie
- Permanences décentralisées en collaboration avec des acteurs de terrain

PUBLIC CIBLE :

Travailleurs sociaux et citoyens wallons

COMMENT SE MEUBLER ?

Vous trouverez dans cette rubrique des structures qui proposent du matériel de seconde main ou recycler à un prix intéressant.



LA RESSOURCERIE

SIÈGE PRINCIPAL :

Chaussée verte 25/3 à 4460 Grâce-Hollogne

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél : 04 220 20 00

Fax : 04 222 46 64

info@ressourcerieliege.be

ACTIVITÉS :

La Ressourcerie du Pays de Liège est une société coopérative spécialisée dans la collecte, le tri, le recyclage et la réutilisation des encombrants.

Sur simple appel, elle reprend vos encombrants tels que meubles, électroménagers, jouets, bibelots, vaisselle, outils, bois, métaux, plastiques,

La Ressourcerie offre une solution pour se débarrasser des encombrants d'une manière la plus respectueuse qui soit de l'environnement.

Une fois collectés, ils sont triés et démantelés dans le but de connaître une nouvelle vie : soit ils seront réutilisés au bénéfice de personnes ayant peu de moyens, par l'intermédiaire de CPAS ou de magasins de seconde main, soit ils seront recyclés (bois, métaux, déchets d'équipements électriques ou électroniques, verre plat, PVC, ...) ou valorisés en énergie électrique.

HEURES D'OUVERTURE :

SECONDE MAIN

Meubles, bibelots, vaisselle, livres, ...

Électroménagers

Ouvert tous les jours de 13 h. à 16 h.

Espace brocante ouvert le vendredi de 9 h. 15 à 11 h. 30.

Chaussée verte 25/3

4460 Grâce-Hollogne

COMPÉTENCE TERRITORIALE :

Les communes faisant actuellement appel aux services de la Ressourcerie du Pays de Liège sont les suivantes : Seraing, Liège, Chaudfontaine, Waremme, Blegny, Remicourt, Fexhe-le-haut-clocher, Herve, Bassenge, Donceel, Sprimont, Ferrières, Spa, Wasseiges, Faimés, Tinlot et Braives, Oupeye, Olne et Burdinne.

RESPONSABLE :

M. Michel SIMON, Directeur.

SIÈGE PRINCIPAL :

Chaussée Verte, 25/3 à 4460 Grâce-Hollogne

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél : 04 222 41 11

Fax : 04 223 47 22

Courriel : info@electrosocie.be

<http://www.electrosocie.be>

OBJECTIFS :

- réinsertion socio-professionnelle de personnes en situation précaire (chômeurs de longues durées,..) ;
- la finalité sociale de SOFIE consiste à créer de l'emploi durable pour des demandeurs d'emploi en difficulté sur le marché du travail et à leur octroyer des formations.

ACTIVITÉS :

- réparation et recyclage de déchets et équipements électriques et électroniques ;
- entretien environnemental et travaux divers dans les parcs à conteneurs ;
- récupération et revalorisation de gros électro-ménagers.

SOFIE dispose d'un vaste atelier équipé d'un matériel de pointe où une équipe de techniciens parfaitement formés répare, suivant des procédures très strictes, les électroménagers usagés sélectionnés. Lessiveuses, séchoirs, lave-vaisselle, frigos, congélateurs et télévisions valorisés sont ensuite revendus, essentiellement à destination d'un public à faible pouvoir d'achat, dans un magasin propre ou par l'intermédiaire de différents points de vente.

HEURES D'OUVERTURE :

Lundi de 8h30 à 17h00.

Du mardi au vendredi de 8h30 à 16h30.

SIÈGE PRINCIPAL :

Rue Defrêcheux, 32 à 4000 Liège

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél : 04 227 47 98

Fax : 04 228 05 64

Courriel : asblfleur@infonie.be

OBJECTIFS :

Aide aux personnes démunies.

ACTIVITÉS :

C'est un lieu d'écoute où des personnes en difficultés vont aussi recevoir un accompagnement social assez large : information, orientation, demandes d'assistance administrative ou juridique, recherche de logements,... C'est une équipe de 7 travailleurs et de volontaires très actifs qui cherchent, avec leur public, à résoudre les aléas de la vie, comme par exemple, les démarches administratives pour un changement d'adresse.

L'association est entièrement orientée vers les plus démunis, vers leur intégration ou réintégration dans la vie sociale par la remise au travail dans des services aussi divers que les transports de meubles, l'aide au déménagement, la mise en garde de meubles, l'hébergement, ainsi que la fourniture de jouets et de meubles de seconde main remis en état. Une petite équipe de personnes en réintégration sociale contribue à la récupération du mobilier au domicile des donateurs. Cette équipe remet en état le mobilier qui sera ensuite vendu ou mis à disposition des personnes à faibles ressources.

Service d'hébergement : les chambres sont prévues pour héberger des personnes en situation difficile mais pas dans l'urgence d'où travail de préparation avant l'hébergement et la réinsertion (un logement permet un hébergement de transit et un logement de 3 appartements permet l'accueil à long terme de personnes précarisées.).

HEURES D'OUVERTURE :

Permanences du lundi au mercredi de 14h à 17h.

COMPÉTENCES TERRITORIALE :

Wallonie

RESPONSABLE :

M. Bernard DECHAMPS, Directeur

CATÉGORIE DE PROFESSIONNELS DANS L'ÉQUIPE :

assistant-e social-e, éducateur-trice, volontaire

PUBLIC CIBLE :

Fleur ASBL offre différents services aux personnes seules et aux familles à faibles revenus (anciens détenus, mamans célibataires, personnes isolées, immigrés, etc.).

CONDITIONS D'ACCÈS :

Fleur ASBL offre différents services aux personnes seules et aux familles à faibles revenus (anciens détenus, mamans célibataires, personnes isolées, immigrés, etc.).

CENTRE LIÉGEOIS DES PETITS RIENS

SIÈGE PRINCIPAL :

Rue Paul Joseph Carpay, 26 à 4020 Liège

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél : 04 343 66 94

Fax : 04 343 66 94

Courriel : servicesocialliege@petitsriens.be

OBJECTIFS :

Le Centre liégeois des Petits Riens se veut avant tout un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation ainsi qu'un relais entre les personnes en difficulté et les institutions compétentes.

ACTIVITÉS :

Le service propose :

- une écoute ;
- un accompagnement social ;
- des activités récréatives destinées aux familles (Saint-Nicolas, stages de vacances, ...) ;
- une aide matérielle ponctuelle ;
- les magasins de seconde main sont présents dans tout le pays et sont ouverts à tous. Certaines boutiques sont spécialisées en vêtements qui conjuguent style et petit prix. D'autres, en plus de leurs rayons vêtements, proposent toutes sortes d'articles de maison... (Brocante, jouets, vaisselle, bibelots..., matériel informatique révisée, meubles, livres, CD & disques, gros électroménager révisé garanti, vêtements et accessoires, linge de maison, vélo révisés).

HEURES D'OUVERTURE :

Lundi – Samedi : 10h30 -18h.

Permanences sociales les mardis et jeudis de 13h00 à 16h00.

COMPÉTENCES TERRITORIALE :

Ans, Alleur, Liège, Herstal, Vottem, Milmort

RESPONSABLE :

M. André BOURET et Mme Geneviève HANSOUL

CATÉGORIE DE PROFESSIONNELS DANS L'ÉQUIPE :

assistant-e social-e et volontaire

PUBLIC CIBLE/CONDITIONS D'ACCÈS :

les magasins sont ouverts à tous.

BÂTISSONS NOTRE AVENIR ASBL

SIÈGE PRINCIPAL :

Rue Puits en Sock 86-88 à 4020 Liège

POUR CONTACTER LE SERVICE :

- le service médiation de dettes : 04 226 00 15
- le service d'insertion sociale : 0491 97 45 80
- le magasin social : 0491 14 74 67

ACTIVITÉS :

Bâtissons Notre Avenir asbl est une asbl qui propose différents services : la médiation de dettes, un service d'insertion sociale pour adultes, et un magasin social.

Le magasin social fonctionne avec des bénévoles sur base de dons. Nous recevons des vêtements, de la petite brocante et du mobilier que nous réparons, et puis mettons en vente à petits prix pour que les marchandises restent accessibles à tous.

Nous pouvons enlever le mobilier, petite brocante et vêtements chez le particulier. Et, nous pouvons également livrer à domicile si cela s'avère nécessaire.

HEURES D'OUVERTURE :

Le magasin social est ouvert à toutes et tous

Ouvert du lundi au samedi de 10h00 à 17h00

Nous recevons les dons au magasin pendant cette tranche horaire également.

COMPÉTENCES TERRITORIALE :

Le grand Liège

RESPONSABLE :

Mme Vanessa LALLEMAND, coordinatrice

bnaasbl@gmail.com

LES PETITS TRAVAUX ET DÉPANNAGES

La majorité des organismes proposés sont des acteurs de l'économie sociale qui vont des petits travaux jugés comme peu intéressants par les entreprises privées.



SIÈGE PRINCIPAL :

Rue Louvrex, 76 à 4000 Liège

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél : 04 223 69 86

Fax : 04 221 14 95

servicesocial@cfliege.be

www.cfliege.be

ACTIVITÉS :

- petits travaux de dépannage en plomberie et électricité ;
- petits travaux de décoration (peinture et tapissage).

HEURES D'OUVERTURE :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

COMPÉTENCE TERRITORIALE :

Concerne les personnes qui bénéficient d'une aide familiale et qui habite dans les communes suivantes : Liège, St Nicolas, Grâce-Hollogne, Ans, Juprelle, Herstal, Bassenge, Oupeye, Beyne-Heusay, Fléron, Trooz, Sprimont, Comblain-au-Pont, Esneux, Flémalle, Chaudfontaine.

RESPONSABLE :

M. CLOSE André, Directeur général

PRIX :

En fonction des revenus du ménage.

LES COMPAGNONS DEPANNEURS

SIÈGE PRINCIPAL :

Rue Saint-Remacle, 2 à 4020 Liège

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél : 04 340 03 70 ou 0485 73 08 17

liege@compagnonsdepanneurs.be

ACTIVITÉS :

Réparation en plomberie, électricité, menuiserie.

HEURES D'OUVERTURE :

Permanence les mardi et jeudi de 9h30 à 12h00.

COMPÉTENCES TERRITORIALE :

Région liégeoise

RESPONSABLE :

Mme Myriam FRAOUA

PRIX :

Petits revenus : RIS (CPAS), mutuelle, petite pension, chômage,

Participation aux frais de km (0,50 €/jour), d'assurance (0,30 €/jour/Compagnon), d'amortissement de matériel (0,75 €/jour), administratifs (0,75 €/jour).

Main d'oeuvre gratuite.

Matériel au frais du bénéficiaire.

Forfait petit dépannage = 10 € (11 € avec facture)

SERVICE ELIS DU CPAS DE LIEGE

SIÈGE PRINCIPAL :

Place Saint-Jacques, 13 à 4000 Liège

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél.: 04 220 69 54 ou 04 220 58 89

FAX : 04 220 58 51

service.elis@cpasdeliege.be

www.cpasdeliege.be

ACTIVITÉS :

- des travaux de dépannage : plomberie, tapissage, peinture, menuiserie, etc. ;
- des petits travaux en vue d'économiser l'énergie dans son logement: panneaux réflecteurs, placement d'ampoules économiques, isolation des fenêtres et des portes, protection des tuyaux, etc. ;
- des travaux de jardinage: tonte de pelouse, taille de haies, désherbage des abords de l'habitation, bêchage des jardins et potagers, etc. ;

HEURES D'OUVERTURE :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

COMPÉTENCE TERRITORIALE :

Toute la population liégeoise

Responsable :

Mme Christelle BREYER au Cabinet du Président du CPAS, au 04 220 58 03 ou à consulter le site internet du CPAS de Liège www.cpasdeliege.be.

PRIX :

Prix en fonction des ressources de la personne

TÉLÉ-SERVICE LIEGE

SIÈGE PRINCIPAL :

Rue d'Amercoeur, 55 à 4020 Liège

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tel : 04 342 03 47

Fax : 04 343 06 57

teleserviceliège@skynet.be

ACTIVITÉS :

Petits dépannages à domicile effectués par des bénévoles.

HEURES D'OUVERTURE :

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Permanences sociales les mardis et jeudis de 9h à 12h.

COMPÉTENCE TERRITORIALE :

Région liègeoise.

RESPONSABLE :

Mme Mélissa CLOSE

PRIX :

Main d'oeuvre gratuite.

Matériel au frais du bénéficiaire.

LA RÉCRÉ DU CŒUR

SIÈGE PRINCIPAL :

Rue d'Amercoeur, 55 à 4020 Liège

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tel : 04 349 84 99 OU 04 349 84 98

Fax : 04 341 36 35

recreducoeur@hotmail.com

ACTIVITÉS :

Pour vos petits travaux de peinture, de tapissage, de menuiserie, de plomberie, d'électricité, des petits dépannages urgents.

HEURES D'OUVERTURE :

Du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h à 17h.

COMPÉTENCES TERRITORIALE :

Personnes âgées, isolées, et à mobilité réduite vivant à domicile dans l'arrondissement de Liège.

RESPONSABLE :

Mme Françoise LORMANS

PRIX :

Prix établi en fonction des revenus nets mensuels du ménage.

SIÈGE PRINCIPAL :

Quai de la batte, 25 à 4000 Liège

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél : 04 221 12 12 OU 04 250 03 78

Fax : 04 221 23 79

info@alpem-ts.be

www.alpem-ts.be

ACTIVITÉS :

- aide au petit entretien du jardin ;
- petits travaux de bricolage refusés par des professionnels.

HEURES D'OUVERTURE :

Tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h.

Fermé le mercredi après-midi.

COMPÉTENCES TERRITORIALE :

Commune de Liège

RESPONSABLE :

Mme Marie-Pierre BIEMAR

PRIX :

- 3 € de droit d'inscription annuel

- 6,20 € par heure prestée (avec possibilité de bénéficier d'une exonération fiscale de 30% à 40 %)

+ 2,20 € pour couvrir les frais de déplacement de votre travailleur ALPEM)

LES DÉMÉNAGEURS



LES COMPAGNONS DEPANNEURS

SIÈGE PRINCIPAL :

Rue Saint-Remacle, 2 à 4020 Liège

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél : 04 340 03 70 OU 0485 73 08 17

liege@compagnonsdepanneurs.be

ACTIVITÉS :

Petits déménagements.

HEURES D'OUVERTURE :

Permanence : les mardi et jeudi de 9h30 à 12h00

COMPÉTENCES TERRITORIALE :

Région liégeoise

RESPONSABLE :

Mme Myriam FRAOUA

PRIX :

Petits revenus : RIS (CPAS), mutuelle, petite pension, chômage,

Participation aux frais de km (0,50 €/jour), d'assurance (0,30 €/jour/Compagnon), d'amortissement de matériel (0,75 €/jour), administratifs (0,75 €/jour).

Main d'oeuvre gratuite.

SIÈGE PRINCIPAL :

Rue Defrêcheux, 36 à 4000 Liège

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél : 04 227 47 98

asblfleur@infonie.be

www.fleurservicesocial.be

ACTIVITÉS :

Service de déménagement à des prix sociaux (prévoir 3 semaines de délai).

HEURES D'OUVERTURE :

Permanences du lundi au mercredi de 14h à 17h.

COMPÉTENCES TERRITORIALE :

Wallonie.

RESPONSABLE :

M. Bernard DECHAMPS, Directeur

PRIX :

Pour personnes ayant des petits revenus (RIS, chômage, mutuelle, pension,...).

Les prix des services sont calculés en fonction des ressources de la personne et elle doit aussi mettre la main à l'ouvrage lors du déménagement

L'INTERCOMMUNALE DES SOINS SPÉCIALISÉS DE LIÈGE (ISoSL) :

LE DÉPARTEMENT DES SOINS ET SERVICES À DOMICILE

SIÈGE PRINCIPAL :

Rue Basse-Wez, 145 à 4020 Liège

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Tél : 04 341 78 11

Fax : 04 341 78 10

info@isosl.be www.isosl.be

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les services de Maintien à domicile du CPAS de la Ville de Liège sont gérés par l'Intercommunale de Soins Spécialisés de Liège. La volonté d'ISoSL est d'assurer la continuité et le développement de services de qualité, accessibles à tous.

SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

Des soins infirmiers de qualité, 7 jours sur 7, accessibles à tous et en étroite collaboration avec le médecin traitant. Axés vers le maintien à domicile, les soins prodigués permettent aux personnes de rester chez elles en toute sécurité. Tous les actes infirmiers faisant l'objet d'une prescription médicale sont dispensés. 04 341 79 56 / l.crisner@isosl.be

AIDES FAMILIALES

110 aides familiales accomplissent auprès des familles, des personnes âgées, malades ou handicapées, des actes de la vie quotidienne qui permettent aux bénéficiaires de maintenir une qualité de vie certaine. Elles sont un maillon essentiel de la chaîne pour le maintien à domicile. 04 341 79 55 / d.sindic@isosl.be

REPAS À DOMICILE

Ce service assure la livraison de repas complets réfrigérés et ce pour les sept jours de la semaine selon la convenance de toute personne âgée, handicapée ou momentanément en difficulté pour quelque raison que ce soit (maladie, grossesse,...). Ces menus sont adaptés aux besoins et régime de chacun. 04 341 79 88 / service.repas@isosl.be

AIDE ET SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Ce service propose aux personnes âgées des consultations psychologiques à domicile. Il s'adresse principalement aux personnes fragilisées et/ou démentes et/ou nécessitant des soins complexes. Le service prend en compte les personnes âgées, leurs aidants proches et leurs prestataires. 04 341 79 58 / a.mozar@isosl.be

GARDES À DOMICILE

Les gardes à domicile se rendent au domicile de toute personne âgée, malade, handicapée ou en perte d'autonomie dont l'état physique et/ou psychique l'empêche de rester seule. Elles veillent à maintenir le bénéficiaire dans des conditions optimales de sécurité et d'hygiène et s'assurent de son confort tant physique que moral. Elles permettent à l'entourage de souffler. 04 341 79 55 d.sindic@isosl.be

CENTRE DE COORDINATION

Le Centre de Coordination « Maintien à domicile au Pays de Liège » (Chapitre XII) propose aux personnes âgées, malades, handicapées ou qui rencontrent des difficultés d'ordre social, familial et autres, l'organisation de la mise en place de différents services d'aide à domicile. 04 341 79 97 a.lesceux@isosl.be

Pour tous ces services, le tarif est adapté en fonction des revenus du bénéficiaire, de sa situation familiale et de la reconnaissance d'un éventuel handicap.

PROJET « FUSION LIÈGE »

SIÈGE PRINCIPAL :

Quai des Ardennes 24 à 4020 Liège

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Courrier : « Fusion Liège »,
quai des Ardennes 24 à 4020 Liège
Tél : 04 344 68 14 — Fax : 04 344 28 87
info@psy107liege.be
www.psy107liege.be

OBJECTIFS :

Le projet « Fusion Liège » a pour mission de construire le réseau en soins en santé mentale avec l'ensemble des partenaires pertinents pour rencontrer l'ensemble des besoins des usagers en santé mentale

ACTIVITÉS :

Le projet organise une série de groupes de travail (appelés Comités de Fonction), définis selon le modèle de la réforme Vers de meilleurs soins en santé mentale en Belgique par la réalisation de circuits et de réseaux de soins (consultable sur le site www.psy107.be) visant à opérationnaliser les collaborations entre les partenaires du réseau afin d'atteindre les objectifs fixés.

Dans ce cadre sont notamment organisées les équipes mobiles pour les problèmes psychiques chroniques relevant de la fonction 2b du modèle (SPADI et INUK), intervenant au domicile de la personne pour un accompagnement thérapeutique et un travail en réseau en fonction des besoins de l'utilisateur

HEURES D'OUVERTURE :

La coordination est accessible aux heures de bureau (8h à 16h, du lundi au vendredi).

Les équipes mobiles ont leurs horaires spécifiques (SPADI du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00 Tél : 04/224.63.26 et INUK du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 Tél. : 04/224.79.89)

COMPÉTENCES TERRITORIALE :

Arrondissements administratifs de Liège et de Huy-Waremme

RESPONSABLE :

M. KAMPFL, coordinateur de réseau
SPADI : Dr Lebas et Mme Martin (chef d'équipe)
INUK : Dr Mortazi et Mme Fivet (chef d'équipe)

CATÉGORIE DE PROFESSIONNELS DANS L'ÉQUIPE PSYCHO- MEDICO-SOCIALE :

Médecin psychiatre, infirmiers, assistante sociale, éducateurs spécialisés, psychologues, ergothérapeutes

PUBLIC CIBLE :

Personnes ayant des troubles psychiques chroniques

CONDITIONS D'ACCÈS :

Procédure d'admission en contactant les équipes Remarque : des informations concernant les services partenaires du réseau « Fusion Liège » peuvent être trouvées sur le site du projet (cf. supra), sur le site Aliss' de la Province de Liège ou sur le site <http://fr.spiller.be/search.php> concernant les services spécialisés en santé mentale.

POUR ALLER PLUS LOIN

Service Public de Wallonie - DG04

<http://dgo4.spw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp/Pages/Log/Pages/accueil/Accueil.asp>

Société Wallonne du Logement

www.swl.be

Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie

www.flw.be

Société wallonne du crédit social

www.swcs.be

Le conseil supérieur du logement

www.conseilsuperieurlogement.be

Centre d'Etudes en Habitat Durable

www.cehd.be

Conférence Permanente du Développement Territorial

cpdt.wallonie.be

Associatif Liégeois du Secteur Social (ALISS)

www.aliss.be

Droits quotidiens ASBL

www.droitsquotidiens.be/fr

Un toit deux âges

www.1toit2ages.be

Habitat et Participation

www.habitat-participation.be

LES MEMBRES DE LA SOUS-COMMISSION HABITAT DU PLAN DE COHÉSION SOCIALE DE LA VILLE DE LIÈGE

Le Plan de Prévention des insécurités urbaines et de Cohésion sociale de la Ville de Liège

Le Service du Logement de la Ville de Liège

Le Relais Logement du CPAS de Liège

La Cellule Eco-Logement de la Ville de Liège

Le Relais Social du Pays de Liège

Habitat-Service ASBL

Le Fonds du Logement de Wallonie

La Maison liégeoise SLSP

Le logis social de Liège SLSP

Le Service d'Accueil des Demandeurs d'Asile du CPAS de Liège

L'échevinat de la Vie sociale de la Ville de Liège

Les services sociaux de la Ville de Liège

La Cellule Energie du Service du Logement de la Ville de Liège

Intercommunale des soins spécialisés de Liège (ISOSL)

L'échevinat du Logement de la Ville de Liège

Fusion Liège

THAIS ASBL

SIAJEF

Sans Logis ASBL

ALFA ASBL

L'abri de jour ASBL

Le Capteur Logement

Housing First Liège

La Province de Liège ALISS

Les équipes populaires

Le Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Etrangères ou d'origine étrangère de Liège (CRIPEL)

Article 23 ASBL

Centre Liégeois de Service Social ASBL

AIS Liège Logement

SURYA ASBL

HP Agora ISOSL

ASBL La Régie des quartiers de Liège

Le Dispositif d'Urgence Sociale du CPAS de Liège

Opération Thermos Liège

Le DAL

RELIA

ASBL Fleur

Comité Consultatif des Locataires et des Propriétaires de la Maison Liégeoise

Avec
le soutien de la



Wallonie

